


**BULLETIN
HISTORIQUE**


50^e

Le 50^e du SPPUQTR

Mobilisation en trois temps

Alain Gamelin

Historien et ex-conseiller aux affaires universitaires
 du Syndicat des professeurs
 et des professeures de l'UQTR (1987-2018)

Il n'est pas facile de devenir professeur.e d'université et encore moins d'y faire carrière tant la poursuite des études requises est longue et périlleuse. L'obtention d'un poste dans une université est ardue : il y a peu d'appelés et encore moins d'élus. En effet, moins de 3,6 % de la population du Québec détient un diplôme de 3^e cycle. À la création de l'UQTR, à peine un tiers des enseignants déclarent détenir un doctorat tandis qu'aujourd'hui plus de 90 % de ceux-ci possèdent un tel diplôme. De plus, une fois en poste, les sacrifices qu'il faut faire afin d'assumer la tâche en découragent plusieurs.

Il faut en effet des qualités particulières pour obtenir un diplôme de troisième cycle : être persévérant, opiniâtre, passionné par les études et la recherche, autonome, etc. Une fois embauché, à l'âge moyen de 38 ans à l'UQTR, il faudra conserver ces belles qualités et en développer d'autres : être un bon pédagogue, un planificateur hors pair afin de concilier l'enseignement, la recherche avec les contraintes de financement et l'obligation de publication, les services à la collectivité, les tâches administratives, la conciliation travail-famille et surtout s'intéresser à ses étudiants, qui au fil du temps et de la politique managériale des gestionnaires universitaires, sont devenus des clients.

On peut facilement comprendre qu'il reste peu de temps aux professeur.es, surtout en début de carrière, pour s'intéresser aux questions et aux échanges avec les collègues sur la vie démocratique de son département, sur les décisions des gestionnaires qui influent trop souvent sur le quotidien ou sur les activités qu'offre le Syndicat. La structure administrative choisie à la création de l'Université du Québec, qui regroupe les professeur.es d'une même discipline dans les départements, ne donne pas beaucoup d'occasions pour discuter de ces questions entre collègues de différents horizons. À ce sujet, la structure démocratique syndicale favorise plus, via le comité exécutif, le conseil syndical, les assemblées générales, les tournées départementales en période de négociation, les rencontres d'information, les échanges entre les professeur.es toutes disciplines confondues.



D'ailleurs, le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (le SPUQTR) avait compris l'importance de favoriser les échanges informels entre les professeur.es en offrant, dès la fin des années 80, une série d'activités permettant à ceux-ci de se côtoyer : accueil des nouveaux professeur.es, activités soulignant les débuts de session, sorties culturelles et sportives, rencontres de reconnaissance soulignant l'obtention d'un prix d'excellence, d'une subvention de recherche, de la promotion, etc. Toutes ces activités visaient principalement à développer une complicité entre les professeur.es en leur permettant de discuter entre eux de sujets concernant leur université et leur syndicat. Il s'agissait d'un investissement à long terme visant à susciter des élans de solidarité le moment venu et qui faisaient bien souvent l'envie d'autres syndicats du réseau.

MOBILISATION ET SOLIDARITÉ

Au cours de ses cinquante années d'existence, le SPPUQTR a négocié treize conventions collectives. Plusieurs éléments peuvent faire en sorte qu'une négociation se déroule sans anicroche ou qu'elle passe à l'histoire : le constat que plusieurs articles ne répondent plus au besoin des membres, le militantisme ou l'engagement des officiers syndicaux du moment et l'attitude des gestionnaires font que les professeur.es se mobilisent ou non afin de corriger la situation. Ces périodes de négociation sont parfois des moments permettant d'attirer l'attention des professeur.es sur des enjeux particuliers.

Le modèle de négociation de la convention des professeur.es évolue pour se stabiliser à la fin des années 80. Le comité des relations de travail, composé du président, du vice-président aux relations de travail, du vice-président aux affaires syndicales et du conseiller aux relations de travail, propose au comité exécutif et au conseil syndical d'utiliser l'ensemble des outils suivants :

- Sondage auprès de l'ensemble des professeur.es afin d'obtenir leur appréciation de la convention et des changements qu'ils souhaitent y apporter ;
- Élaboration d'un cahier des revendications à partir du sondage ;
- Formation de groupes de discussion, composés des professeur.es intéressés sur les principaux enjeux ;
- Publication de bulletins d'information sur les principaux objectifs ;
- Tournée départementale afin de connaître l'avis des professeur.es en fonction de leurs champs disciplinaires d'enseignement et de recherche ;
- Conseils syndicaux et assemblées générales d'information pour discuter du projet de convention avant son adoption formelle et le dépôt au comité de négociation syndicale patronale.

Trois négociations ont plus particulièrement marqué l'histoire du Syndicat et ont suscité une mobilisation massive de l'ensemble des professeur.es : la grève de 1975, la grève de 2008 et le lockout de 2018.

1975 : INITIATION AU SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

La première assemblée générale regroupant les professeur.es du Centre d'études universitaires et de l'École normale Maurice-L. Duplessis a lieu le 30 septembre 1969. Durant les premières années, l'Association des professeurs de l'UQTR (APUQTR) signe deux protocoles de travail avec la direction de l'institution. Le président Raymond Pagé (Français) et la secrétaire Madeleine Roy (Sciences de l'éducation) du comité exécutif de l'Association, signent la première véritable convention collective le 23 décembre 1971. Elle prend fin le 31 mai 1974. Les négociations se poursuivent toutefois au-delà de la signature et le président de



l'Université du Québec, Alphonse Riverin, ne l'entérine qu'en septembre 1972.¹

En vue du renouvellement, le recteur Gilles Boulet fait allusion, dès le mois d'août 1973, à des négociations réseau avec les vice-recteurs des constituantes de l'UQ.² Il rappelle également que la convention prévoit une réouverture en juin 1973, afin de discuter des clauses salariales. Il en profite d'ailleurs pour signaler que dorénavant les négociations avec les professeur.es ne relèvent plus du vice-recteur aux communications, mais bien du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui doit toutefois déposer la politique de négociation au comité exécutif de l'UQTR avant de rencontrer les représentants syndicaux.³

Le conseil syndical de l'Association ne tarde pas à réagir aux propos du recteur. Le 2 octobre 1973, les délégués syndicaux adoptent deux résolutions : la première visant l'embauche d'un expert juridique à titre de consultant pour les prochaines négociations et la seconde invitant le comité exécutif à inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion l'affiliation à une centrale syndicale québécoise.⁴ Le président de l'Association, Pierre Senay (Sciences humaines), fait également mention dans son rapport annuel de la préparation d'une convention réseau et de la tenue au printemps de la même année d'un colloque sur la syndicalisation des professeur.es d'université.

Dès le début de l'année 1974, le conseil syndical mandate Brian Barton (Administration) afin de préparer un projet de convention. Les professeurs Jean-Paul Massicotte (Sciences de l'activité physique), Raymond Rivard (Lettres), Henri Wittmann (Lettres) et Achille Leblanc (Ingénierie) se joindront à lui un peu plus tard. La préparation du projet doit suivre les étapes suivantes⁵ :

- Consultation du conseil syndical;
- Consultation des assemblées départementales;
- Discussions au conseil syndical des propositions des assemblées départementales;
- Préparation du projet de convention;
- Rencontres au comité de négociation patronal-syndical.

La clause 2.04 de la convention de 1971-1974 précise que les parties doivent fixer l'échéancier des négociations au plus tard le 1^{er} mars 1974. L'UQTR désigne ses représentants le 5 mars; il s'agit de l'attaché administratif Pierre De Celles, qui deviendra plus tard vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de Paul-André Courtois, directeur du Bureau des relations de travail avec le corps professoral et de André Héroux, directeur du service du secrétariat général.⁶

Les négociations débutent formellement le 22 mai 1974⁷. La direction refuse d'abord de déposer les textes et repousse le plus longtemps possible la signature des clauses ou il semble avoir entente que ce soit, notamment les clauses salariales, le classement académique ou les changements d'échelon. Les hésitations de la direction face à la négociation en cours sont en partie reliées à la Réforme Després adoptée en juin 1974, nommée ainsi en l'honneur du président de l'UQ, et qui vise à rapatrier au siège social une grande partie de l'autonomie attribuée aux constituantes au moment de la création du réseau. L'intégration des politiques opérationnelles de la réforme vient également en contradiction avec certains acquis des conventions collectives des professeur.es déjà en vigueur. La négociation de Trois-Rivières devient ainsi le premier véritable test de la réforme.

1 Procès-verbal du conseil d'administration de l'UQTR, 18 septembre 1972.

2 Procès-verbal du conseil d'administration de l'UQTR, 14 août 1973.

3 Procès-verbal du conseil d'administration de l'UQTR, 1^{er} octobre 1973.

4 Procès-verbal du conseil syndical de l'APUQTR, 2 octobre 1973.

5 Procès-verbal du conseil syndical de l'APUQTR, 19 février 1974.

6 Procès-verbal du comité exécutif de l'UQTR, 5 mars 1974.

7 Bulletin d'information de l'APUQTR, no 2, 26 février 1975.

De lentes négociations

Au début du mois de juin, le vice-recteur à l'administration et aux finances de l'UQTR, François Soumis, laisse entendre, lors d'une conférence au Club Kiwanis de Trois-Rivières, qu'à l'UQTR les relations de travail sont plus harmonieuses que dans d'autres universités, car les syndicats « n'ont pas adopté jusqu'à présent une politique agressive et par trop revendicatrice. Au contraire, on se contente plutôt à Trois-Rivières de réclamer les échelles de salaire et les clauses administratives négociées en particulier par l'UQAM ». Le vice-recteur Soumis ajoute maladroitement... « que les relations du recteur Boulet, un patron moderne, avec les employés comme source de ces bonnes relations de travail et à l'incapacité des syndicats d'engager des actions véritables »⁸. Un mois plus tard, l'Association suspend les négociations à la suite d'un nouveau dépôt patronal qui ne contient que les clauses normatives et qui fait fi des ententes antérieures. Les rencontres ne redémarrent qu'à la fin du mois d'août et sont aussitôt suspendues lorsque la direction propose une nouvelle définition du rôle des directions de département.

Ce n'est que le 17 septembre que le vice-recteur aux communications André Brousseau soumet aux administrateurs le projet patronal de convention déposé à la table de négociation le 17 juillet précédent. Tout en précisant qu'il y a eu plus de 70 heures de négociation depuis avril 1974, le vice-recteur souligne que la définition du poste de directeur de département reste le point d'achoppement. Le recteur souligne alors que « L'UQTR se refuse d'implanter

dans sa gestion un fonctionnarisme académique que la conception du directeur de département telle qu'exigée des négociateurs de l'Association amènera, et ce, avec toutes les conséquences budgétaires afférentes ». Le conseil demande aux négociateurs de maintenir la définition de la convention de 1971 du directeur de département, c'est-à-dire : « Un professeur chargé, pour un temps déterminé, de remplir les fonctions de directeur de département ».⁹ Rien de plus. Le recteur souhaite que le directeur de département soit le représentant de la direction auprès des professeur.es tandis que l'Association souhaite que le directeur reste le représentant des professeur.es auprès du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. À la fin de son intervention, le recteur prend la peine de souligner aux administrateurs que « son intervention constitue un avis personnalisé des négociations en cours et qu'elle doit être perçue comme une information sur une difficulté particulière qui pourrait éventuellement aboutir au Conseil d'administration »¹⁰.

À la rentrée d'automne, l'Association change de porte-parole syndical et confie le mandat au professeur Pierre Senay¹¹. Il succède au professeur Achille Leblanc qui poursuit ses études à Paris à ce moment. Le nouveau porte-parole

indique qu'il lui faudra deux mois pour revoir les libellés de certaines propositions syndicales et pour consulter les professeur.es plus particulièrement sur les propositions salariales de la direction.

Les professeur.es profitent de l'assemblée générale du 24 septembre 1974 pour changer le nom



Le professeur **Pierre Senay** (Histoire) est responsable des négociations en 1975. Embauché à l'UQTR en 1969, il est élu président du Syndicat en 1972-1973. Il prend sa retraite le 1^{er} janvier 2006.
Photo : Claude Demers, UQTR.

⁸ *Le Nouvelliste*, 5 juin 1974.

⁹ Convention collective des professeurs de l'UQTR (1971-1974), clause 3.09.

¹⁰ Procès-verbal du conseil d'administration de l'UQTR, 17 septembre 1974.

¹¹ Le 29 octobre 1974, le conseil syndical attribue, à titre exceptionnel, un montant de 1 000 \$ au professeur Senay à titre de porte-parole de la négociation.

de l'Association des professeurs qui dorénavant s'identifiera comme le Syndicat des professeurs de l'UQTR (SPUQTR).¹²

Au même moment, le Syndicat accélère les démarches en vue de s'affilier à l'une des grandes centrales syndicales qui les courtisent depuis un certain temps déjà. Les relations étroites entre certains membres du comité de liaison intersyndicale de l'Université du Québec (CLIUQ), regroupant les présidents des associations de professeur.es du réseau, amènent les professeur.es à adhérer à la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ) reliée à la Centrale des syndicats nationaux (CSN) en décembre 1974. Dès janvier, Paul Doyon, conseiller technique de la FNEQ-CSN se joint au comité de négociation.¹³ Le mois de janvier n'est pas encore terminé que les négociations sont de nouveau suspendues à la suite du retrait, par M^e René Roberge le nouveau conseiller en relations de travail de l'UQTR, d'une entente intervenue à la mi-décembre sur la question de la permanence. Les priorités du Syndicat sont alors identifiées comme étant la souveraineté départementale, la sécurité d'emploi, la réduction du nombre de chargés de cours et une hausse de salaire raisonnable.¹⁴ Le président du Syndicat dénonce également dans les journaux le refus de la direction de verser aux professeur.es les augmentations de salaire prévues à la convention ainsi que la bonification que doit verser le gouvernement afin de compenser la hausse du coût de la vie.¹⁵ La direction voit d'un très mauvais œil l'affiliation du SPUQTR à la FNEQ-CSN.

Lors de l'assemblée générale du 21 janvier, les 116 professeur.es présents demandent le recours à la conciliation afin de régler le conflit.¹⁶ Le Syndicat forme alors un comité de stratégie, un comité d'appui à la négociation et un comité d'informa-

tion. L'assemblée convient également que le comité de négociation rencontre le recteur Boulet pour qu'il intervienne auprès des représentants patronaux afin que ceux-ci respectent la parole donnée. Quelques semaines plus tard, le comité de négociation signale au comité exécutif du Syndicat que la rencontre a eu lieu, mais a été infructueuse et que la conciliation a été demandée au ministère du Travail du Québec le 24 janvier après huit mois de négociation.¹⁷

Le porte-parole syndical à la table de négociation, le professeur Pierre Senay, agit également à titre de représentant des professeur.es du réseau à l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ. Le 29 janvier, il y fait une longue intervention sensibilisant les gouverneurs au déroulement des négociations à l'UQTR.¹⁸

Un mois plus tard, le conseil syndical augmente la pression et propose une série de nouveaux moyens¹⁹ :

- Démission de tous les professeur.es aux différents comités de l'UQTR, à l'exception du conseil d'administration, à compter du 4 mars 1975;
- Démission des directions de département, chefs de section, comités d'études avancées, directeurs de module et vice-doyens sans précision sur la date;
- Tenir une journée d'étude de l'ensemble des professeur.es le jeudi 6 mars 1975
- Refuser d'acheminer des documents administratifs;
- Préparer un dossier officiel sur la gestion de l'UQTR afin de demander une enquête publique.

12 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPUQTR, 24 septembre 1974.

13 *Bulletin d'information du SPUQTR*, no 2, 26 février 1975.

14 *Idem*.

15 *Le Nouvelliste*, 21 janvier 1975.

16 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPUQTR, 21 janvier 1975.

17 Procès-verbal du comité exécutif de l'UQTR, 27 janvier 1975.

18 Procès-verbal de l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ, 29 janvier 1975.

19 Procès-verbal du conseil syndical du SPUQTR, 29 février 1975.



Dès la semaine suivante, la direction profite de la tenue d'une assemblée générale le 4 mars, qui se poursuit le 6 mars, pour acheminer à l'ensemble des professeur.es, sans en informer le comité syndical de négociation, une première offre globale et finale. L'assemblée générale dénonce le geste et rejette massivement l'offre (123 pour le rejet et 3 contre).²⁰ Le Syndicat souligne d'ailleurs que l'offre salariale de la direction sur la rémunération ferait en sorte que les professeur.es de l'UQTR se classeraient au 40^e rang des 48 universités canadiennes.²¹ Le porte-parole du comité syndical de négociation dénonce également l'attitude de la direction et indique qu'il s'agit « d'un refus pur et simple de négocier et une mise au rancart du travail du conciliateur désigné et que la direction ne vise rien de plus que de matraquer les professeurs et de briser les reins du Syndicat. Il termine en rappelant que la session se termine le 28 avril, que le mandat de conciliation se termine le 25 mars et que le Syndicat aura alors droit de grève ».²²

C'est lors de l'assemblée générale du 6 mars que les professeur.es conviennent de se rendre, sans invitation, à la cérémonie officielle de la première pelletée de terre du chantier de construction du nouveau pavillon du centre des médias (Pavillon Albert-Tessier). Ce sont 160 professeur.es qui, pancartes en main, empêchent le recteur Boulet de faire son discours; ce dernier quitte précipitamment les lieux poursuivi par le porte-parole syndical, Pierre Senay, qui lui demande des comptes sur le déroulement de la négociation.²³

Dans le nouveau quotidien montréalais, *Le Jour*, fondé le 28 février 1975, il est fait mention du conflit à l'UQTR par la journaliste Paule Beau-grand-Champagne. Celle-ci rappelle d'abord la

démission des représentants des étudiant.es et des professeur.es à l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ, qui souhaitent ainsi dénoncer les effets pervers de la Réforme Després. Elle rappelle que le président de l'UQ entend faire passer la réforme par le biais des conventions collectives et que c'est contre cela précisément que luttent actuellement les professeur.es de l'UQTR. Elle termine en indiquant que les gestionnaires souhaitent s'accaparer tous les pouvoirs habituellement réservés aux assemblées départementales et imposer des « contrôles tatillons sur les programmes et sur l'évaluation de l'enseignement et de la recherche ».²⁴

Les négociations se poursuivent sans résultat tangible, la direction revenant constamment au contenu de son dépôt global et final. Le 11 mars, le conseil syndical augmente d'un cran les moyens de pression en invitant les professeur.es, plus particulièrement les directions de département, à suspendre immédiatement et temporairement leur participation à toutes les tâches administratives jusqu'à la signature de la convention en invoquant le *principe de l'absence motivée*.²⁵ On invite également le président et le trésorier du Syndicat à entreprendre les démarches auprès de la FNEQ-CSN et des institutions bancaires afin de négocier une marge de crédit qui permettra de verser des allocations de grève aux professeur.es.²⁶ Le lendemain, les cours sont à nouveau suspendus afin de permettre à 175 professeur.es de participer à une nouvelle journée d'étude incluant une visite de courtoisie au pavillon Pierre-Boucher afin de saluer les gestionnaires. C'est également à ce moment que plus de 140 étudiant.es sont réunis au complexe sportif afin de former un comité provisoire qui deviendra l'embryon de

20 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPUQTR, 4 et 6 mars 1975.

21 *Bulletin d'information du SPUQTR*, no 4, 4 mars 1975.

22 *Le Nouvelliste*, 5 mars 1975.

23 *Le Nouvelliste*, 7 mars 1975.

24 *Le Jour*, 8 mars 1975.

25 Procès-verbal du conseil syndical du SPUQTR, 11 mars 1975.

26 Le 17 mars, lors de la rencontre du conseil syndical, on indique que la FNEQ-CSN est prête à endosser une marge de crédit à la condition que le Syndicat adopte en assemblée générale une résolution l'autorisant à percevoir 1,2 % sur les salaires des professeur.es à la signature de la convention collective.

la future Association générale des étudiants de l'UQTR (AGE).²⁷ Les représentants étudiants tentent aussitôt d'organiser une assemblée d'information entre les deux parties à laquelle la direction refuse de participer. Le 19 mars se tient l'assemblée générale de création de l'AGE qui obtiendra ses lettres patentes le 5 janvier 1977.

Le 17 mars, le conseil syndical établit le calendrier des activités à réaliser les journées de grève : réunion d'information en début de journée, implantation de lignes de piquetage aux entrées du campus avant le début des cours, réunion du conseil syndical, tournée des classes pour s'assurer que les professeur.es ne donnent pas de cours, etc.²⁸ Le calendrier de la première semaine de grève se termine par l'annonce de la création d'une dizaine d'équipes, composées d'une dizaine de membres chacune, chargées du boycottage des cours et de l'obstruction des entrées des pavillons.²⁹



Manifestation des professeur.es de l'UQTR, rue Notre-Dame, centre-ville de Trois-Rivières.
18 mars 1975

On reconnaît en première ligne :

Jean-Paul Massicotte (Activités physiques), premier président de l'Association des professeurs, Pierre Senay (Histoire) (porte-voix), porte-parole syndical, Henri Wittmann (Lettres) (avec pancarte CSN), membre du comité de négociation et Paul Gagné (Philosophie) (veste à carreaux), président du Syndicat.

Source : BANQ-Trois-Rivières-Fonds Roland Lemire- 04T_P30S2D29086_004.

27 *Le Nouvelliste*, 13 mars 1975.

28 Procès-verbal du conseil syndical du SPUQTR, 17 mars 1975.

29 Compte-rendu de l'assemblée générale d'information du SPUQTR, 17 mars 1975.

30 *Le Nouvelliste* 20 et 27 mars 1975.



Manifestation des professeur.es de l'UQTR, rue Notre-Dame, centre-ville de Trois-Rivières.
18 mars 1975

On reconnaît au centre tenant la pancarte :

le professeur Brian Barton (Sciences de la gestion) et membre du comité de négociation.

Source : BANQ-Trois-Rivières-Fonds Roland Lemire-75-04T_P30S2D29086_011.

Le 18 mars se tient la première manifestation publique des professeur.es. Plus d'une centaine de voitures quittent le campus universitaire et empruntent le boulevard des Forges afin de se diriger vers le centre-ville de Trois-Rivières. Une fois rendus, les professeur.es marchent, pancartes et portevoix à la main, dans les rues. Deux jours plus tard, ce sont plus de 500 étudiant.es qui envahissent les rues du centre-ville. L'AGE se déclare toujours neutre dans le conflit, mais adopte une résolution demandant le congédiement de M^e René Roberge, porte-parole de la direction au comité de négociation.³⁰ Après avoir ordonné, sans succès, aux professeur.es de cesser le boycottage des cours et de réintégrer leurs salles de classe, la direction décide de suspendre à nouveau les négociations.

Le 21 mars, le comité de liaison intersyndical de l'UQ (CLIUQ) se réunit à Trois-Rivières en guise d'appui à leurs collègues. Ils en profitent pour participer à l'assemblée générale spéciale du Syndicat, en compagnie d'observateurs de l'AGE

et de représentants des médias. L'assemblée doit voter sur la recommandation du conseil syndical d'expédier un avis de grève pour le 1^{er} avril prochain. Après avoir rejeté un amendement proposant de reporter l'avis au 15 août et d'attendre au premier avril pour décider s'il y aura grève ou non, les 150 professeur.es présents adoptent, à la suite d'un vote secret, la recommandation du conseil (101 pour / 44 contre / 4 bulletins rejetés).³¹ Considérant le déroulement des négociations et la grève imminente, l'assemblée convient également de sursoir à l'élection des membres du comité exécutif et des délégués syndicaux et de prolonger leur mandat jusqu'à la signature de la convention collective.



25 mars 1975

L'Association générale des étudiants de l'UQTR (AGE) tient une première assemblée de fondation le 19 mars 1975. Une semaine plus tard, les étudiant.es occupent le complexe sportif de Trois-Rivières afin de sensibiliser le Syndicat des professeurs et la direction de l'UQTR à la menace que la grève des professeur.es fait peser sur la fin de la session prévue pour le 25 avril.

Source : BANQ-Trois-Rivières-Fonds Roland Lemire- 04T_P30S2D29086_003.

À la suite de l'assemblée générale, le conseil syndical décide d'inviter un délégué par département aux rencontres du comité de négociation à compter du 24 mars, et de tenir une assemblée générale d'information par jour durant la semaine du 24 mars au 1^{er} avril.³² Les étudiants obtiennent également la permission de désigner des observateurs à la table des négociations. Le Syndicat

fait un ultime effort de rapprochement en expédiant un télégramme aux deux vice-recteurs responsables de la négociation en leur demandant de revoir rapidement les mandats confiés à leurs représentants.

« Après bientôt une année de négociation et considérant la fin prochaine du délai de conciliation et la paralysie de plus en plus complète des activités à l'Université, avant aussi le déclenchement, le premier avril, d'une grève qui risque malheureusement de compromettre la session d'environ cinq-mille étudiants ainsi que le progrès et le développement mêmes de l'UQTR, le comité syndical de négociation veut par la présente demander à vous rencontrer vous qui, avec Monsieur le Recteur Boulet (dont nous avons appris la récente hospitalisation) définissiez le mandat du comité patronal de négociation. »

Télégramme de **Paul Gagné**, président du Syndicat, au vice-recteur, secrétaire général et coordonnateur des négociations, **André Brousseau** et au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, **Pierre De Celles**.

23 mars 1975

La direction de l'UQTR rejette l'invitation et envenime la situation en publiant un communiqué de presse indiquant qu'il est évident pour « l'Université que certaines personnes se sont données ou ont reçu mission de compromettre le développement de l'Université » et que, d'autre part, « le déroulement et l'argumentation de la négociation dénotent que l'UQTR est simplement utilisée comme pointe de lance pour le règlement de problèmes qui se présentent ailleurs dans certaines constituantes (...) La présence à Trois-Rivières et le zèle des représentants syndicaux des autres constituantes sont un indice particulièrement révélateur ». ³³ La direction va encore plus loin en publiant les salaires et les primes versés aux professeur.es et en indiquant aux étudiants que peu importe la suite des événements la

31 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPUQTR, 21 mars 1975.

32 Bulletin d'information du SPUQTR, no 13, 24 mars 1975.

33 Communiqué de presse de l'UQTR, 26 mars 1975.

session se terminera le 25 avril et qu'elle trouvera une façon de la valider même si les professeur.es refusent de collaborer. Le journal *Le Devoir* fait également mention du conflit en signalant que la direction de « l'UQTR y voit l'objectif de radicaux qui veulent faire du Conseil syndical le point d'origine des directives adressées aux assemblées départementales qui deviendraient des sous-unités syndicales ».³⁴

Les syndicats des enseignants du primaire et du secondaire de la région de la Mauricie et des Bois-Francs, affiliés à la même centrale syndicale, font une sortie médiatique pour appuyer leurs collègues de l'UQTR. Le président de l'Association professionnelle des enseignants des Vieilles-Forges dénonce même le fait que le président du conseil d'administration de l'Université, monsieur Henri Audet, est propriétaire de la station régionale de télévision CKTM-TV, ce qui influence la couverture médiatique du conflit.³⁵



Ligne de piquetage à l'entrée des terrains du pavillon Michel-Sarrazin.
Mars 1975

On reconnaît sur la photo :

Les professeur.es Jean-Marie Archambault (Théologie), Normand Brouillette (Géographie), Jean-Marie Lancery (Géographie), Michel Neveu (Génagogie), Yvette-Roy Brousseau (Sciences infirmières) et J-Claude Lainesse (Éducation).

Source : BANQ-Trois-Rivières-Fonds Roland Lemire-75-04T_P30S2D29086_011.



Ligne de piquetage à l'entrée de la rue Des Forges, Trois-Rivières.
Mars 1975

On reconnaît sur la photo :

Paultre Ligondé (Éducation), Madeleine Dwane (Éducation), Camille Chapadas (Chimie-biologie) (pancarte VRAI), Serge Belloncik (Chimie-biologie), Max D'Amour (Loisirs), Jean-Pierre Bourassa (Chimie-biologie), Ram Lakshmanan (Génie), Antoine Aubin (Chimie-biologie) (pancarte OUI) et peut-être Estelle Lacoursière (Chimie-biologie) à ses côtés.

Source : BANQ-Trois-Rivières-Fonds Roland Lemire- 04T_P30S2D29579_001.

La situation continue à se dégrader et le conciliateur Raymond Désilet ne réussit toujours pas à rapprocher les parties malgré de longues séances de négociation qui précèdent la date fatidique du 1^{er} avril. À la veille du congé pascal, la direction annonce qu'elle prolonge la période de fermeture de l'institution d'une journée. Celle-ci sera payée à l'ensemble des employés à l'exception des professeur.es. Cette décision, qui est associée à une réduction de salaire d'une journée, peut être considérée comme une journée de lockout. Le Syndicat indique que les professeur.es se rendront tout de même en classe malgré le lockout.³⁶

La veille du 1^{er} avril, jour annoncé du déclenchement de la grève, le conseil syndical s'y prépare. Christophe Auger, professeur au CEGEP de Trois-Rivières et militant à la CSN, qui deviendra vice-président de la centrale au début des années 80, est désigné comme *chef de grève* (grand responsable de l'organisation). Il est convenu que toutes les entrées du campus doivent être fermées, à l'exception de la cafétéria³⁷ afin que dès 12 h, l'Université soit complètement

34 *Le Devoir*, 29 mars 1975.

35 *Le Nouvelliste*, 26 mars 1975.

36 *La Presse*, 27 mars 1975.

37 L'AGE a signé une entente avec le Syndicat afin de laisser la cafétéria ouverte durant la grève.



paralysée.³⁸ Nous ne savons pas toutefois si l'objectif d'interdire l'accès aux pavillons a été atteint. Le professeur Wittmann, membre du comité de négociation, signale que les lignes de piquetage étaient très étanches.

Fonds de défense professionnelle

Lors de cette rencontre du 31 mars du conseil syndical, les délégués abordent la question de l'aide financière à verser aux professeur.es durant la grève. À la suite de longues discussions, le comité des finances écarte le principe d'accorder une aide universelle aux grévistes. Il est plutôt convenu de verser une aide financière remboursable pour les deux premières semaines de grève seulement aux professeur.es qui en feront la demande. Ceux-ci seraient ainsi les seuls à rembourser, sur une période de 2 ans, les sommes empruntées. Le fonds de défense professionnelle envisage d'emprunter une somme de 100 000 \$. Le montant a été établi à partir de l'hypothèse que 202 professeur.es auraient recours au fonds. Le comité des finances considère que si un professeur emprunte le maximum et que la grève dure un mois, il pourra acquitter l'emprunt par des versements de 5,42 \$ par mois durant une période de deux années. Il est de plus recommandé que le Syndicat crée une fiducie afin de superviser les remboursements. Chaque professeur.es demandant l'aide du fonds de défense doit compléter un formulaire indiquant sa participation aux activités syndicales durant la grève (piquetage et autres) et l'ordre de grandeur de ses besoins financiers : marié/célibataire/personnes à charge/loyer à payer/emprunt contracté, etc.³⁹ Nous n'avons toutefois retrouvé aucun document indiquant que le fonds de défense a réellement versé des sommes aux professeur.es ou qu'une fiducie a été créée par le Syndicat pour administrer les prêts.

Après cette période de deux semaines, l'ensemble des professeur.es ont droit aux prestations de grève de la CSN : 20 \$ par semaine pour les célibataires et les professeur.es mariés dont la conjointe travaille et 30 \$ pour les professeur.es mariés dont la conjointe ne travaille pas. Pour ce qui est des montants versés par la CSN, les professeur.es en font don, comme nous le verrons plus loin, à des travailleurs en grève affiliés à la centrale.

La première grève de l'histoire du Syndicat

Lors de l'assemblée générale du 1^{er} avril 1975, le porte-parole du comité de négociation fait le point sur le déroulement des échanges à la table de négociation. Il précise qu'il y a eu des avancées positives sur certains points mineurs, mais un blocage systématique sur les questions majeures : la permanence, l'évaluation, le perfectionnement, la promotion, les salaires, etc. Le président Gagné présente ensuite la recommandation du conseil syndical de décréter immédiatement la grève générale illimitée, que les professeur.es acceptent très majoritairement (132 pour / 34 contre / 2 bulletins rejetés). Ceux-ci sont aussitôt invités à se rendre sur les lignes de piquetage jusqu'à 19 h, pour ensuite se rendre au bureau de la CSN au centre-ville de Trois-Rivières.⁴⁰ Au même moment, les étudiant.es, 400 selon le journal *La Presse*, décident d'occuper le pavillon Pierre-Boucher, le centre administratif de l'institution.⁴¹ C'est à cet endroit que les étudiants, arborant un macaron affichant le slogan **Le 25 on s'en va toute!** en référence à la date de la fin de la session, garderont le vice-recteur et le président du Syndicat *en otage* pendant 24 heures et en leur demandant de négocier la fin de la grève. La démarche n'est pas si inusitée puisqu'elle permet au conciliateur Désilets, toujours présent dans le dossier, de convoquer à nouveau les parties à la table de négociation. Les lignes de piquetage

38 Procès-verbal du conseil syndical du SPUQTR, 31 mars 1975.

39 *Bulletin d'information du SPUQTR*, no 18, 1^{er} avril 1975.

40 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPUQTR, 1^{er} avril 1975.

41 *La Presse*, 2 avril 1975.

sont toutefois maintenues et il est de plus en plus difficile d'avoir accès à l'Université.⁴²

Afin de réduire le nombre de professeur.es présents sur la ligne de piquetage et les rendre ainsi moins étanches, en particulier pour permettre aux travailleurs de la construction de se rendre sur le chantier du Carrefour des médias (Pavillon Albert-Tessier), la direction demande une injonction à la Cour supérieure du Québec. L'ordonnance de la Cour émise par le juge Roger Laroche oblige également les grévistes à laisser passer les personnes qui souhaitent avoir accès à l'Université. Le Syndicat invite ses membres à respecter l'injonction. Le professeur Henri Wittmann, membre du comité de négociation, rapporte toutefois que les étudiants, eux, arrêtaient systématiquement les personnes que les professeur.es devaient laisser passer.⁴³ Le 7 avril, les étudiants organisent une deuxième marche dans les rues du centre-ville de Trois-Rivières afin de sensibiliser la population aux conséquences de la grève.⁴⁴



Manifestation des étudiant.es de l'UQTR, rue Des Forges, Trois-Rivières.
7 avril 1975

Source : BANQ-Trois-Rivières-Fonds Roland Lemire-04T_P30S2D29086_009.

Deux jours plus tard, la direction publie un nouveau communiqué de presse qui reprend essentiellement le contenu de celui du 26 mars et qui rappelle aux étudiant.es que la session se terminera le 25 avril, peu importe le déroulement de la grève.⁴⁵ Le Syndicat réplique et indique aux étudiant.es que la direction ne peut aucunement faire cette promesse puisque seuls les professeur.es peuvent évaluer les résultats des étudiants.⁴⁶ La direction publie au même moment un encart publicitaire dans *Le Nouvelliste* faisant le point sur la négociation et rendant publiques les demandes salariales du Syndicat.⁴⁷ Malgré les invectives publiques entre les parties, la négociation se poursuit. À la suite de l'injonction émise, le conciliateur Raymond Désilet convoque à nouveau les deux parties afin de reprendre les négociations abandonnées depuis plus d'une semaine.

Entre le 12 et le 14 avril, rien du conflit ne transpire dans les médias. Quelques professeurs publient une lettre rappelant l'importance de la signature d'une entente le plus rapidement possible.⁴⁸ De plus, le premier ministre Robert Bourassa, de passage à Louiseville et à la suite d'une question d'un étudiant, promet, en première page du journal *Le Nouvelliste*, de s'occuper du conflit qui sévit à l'UQTR.⁴⁹ Cet engagement semble toutefois n'avoir eu aucune suite.

C'est lors d'une réunion spéciale du conseil d'administration de l'UQTR devant traiter des négociations et convoquée pour le 14 avril à 16 h que le président du conseil mentionne la conclusion d'un accord de principe sur un projet de convention collective. À la suite de cette annonce, la rencontre est annulée.⁵⁰

42 *Le Nouvelliste*, 4 avril 1975.

43 Témoignage du professeur Henri Wittmann, 11 novembre 2020. Vidéo *Histoire du SPPUQTR-Partie 2- Mobilisation en trois temps pour les professeur.es de l'UQTR*, octobre 2021.

44 *Le Nouvelliste*, 8 avril 1975.

45 *Le Nouvelliste*, 11 avril 1975.

46 Communiqué de presse du SPUQTR, 10 avril 1975.

47 *Le Nouvelliste*, 10 avril 1975.

48 La lettre publiée dans *Le Nouvelliste* du 12 avril est signée par les professeurs René Marineau, Maurice Parent, Raymond Leblanc (président 1992-1994), Guy Bisson, Jean-Marie Archambault (président 1973-1974) et J.-Claude Lainesse (1^{er} vice-président 1971-1972).

49 *Le Nouvelliste*, 14 avril 1975.

50 Procès-verbal du conseil d'administration de l'UQTR, 14 avril 1975.

Le Syndicat convoque une assemblée générale extraordinaire pour le lendemain matin afin de voter l'entente. Le porte-parole du comité de négociation débute en « exposant le bilan des gains et des pertes des onze (11) mois de négociation ». Les membres discutent du projet de convention et du protocole de retour au travail, ainsi que de différents points, notamment la permanence, la sécurité d'emploi, l'évaluation, les lettres d'entente, etc. Les échanges sont toutefois interrompus par la proposition des professeurs Raymond Pagé et Jean-Paul Lamy qui, insatisfaits des résultats, souhaitent poursuivre les négociations. Les professeur.es rejettent toutefois massivement la proposition, par un vote secret, de 50 bulletins pour, 108 contre et 9 rejetés.

Paul Gagné, alors président du Syndicat, dépose ensuite, au nom du comité de négociation, une nouvelle proposition visant l'acceptation du « protocole d'entente sur les conditions de retour au travail et l'accord de principe sur le projet de règlement de la convention collective ».⁵¹ La recommandation est cette fois acceptée à près de 60 % (101 pour / 64 contre / 4 bulletins rejetés). Les professeur.es votent enfin une proposition visant à verser aux grévistes de l'amiante de Thetford-Mines et de Québec Wires les sommes qu'ils doivent recevoir à titre de prestation de grève de la CSN (4570 \$). Les professeur.es signifient enfin à la direction qu'ils retourneront au travail seulement si celle-ci signe un protocole de non-représailles contre les étudiants qui ont occupé le pavillon Pierre-Boucher durant le conflit. L'assemblée se termine par des applaudissements nourris adressés au comité de négociation et aux différents comités engagés dans la grève.

Rien de plus dans le procès-verbal de cette importante assemblée générale, qui s'est terminée à 20 h 15. Afin de mieux comprendre ce qui s'est véritablement passé durant les dernières heures

du conflit, il faut lire le texte du journaliste Claude Savary publié la journée même du vote sur le fait que « Le torchon brûle entre les "profs" » de l'UQTR ».⁵² Pour rédiger un tel article, le journaliste a sûrement été informé la veille de sa publication du désaccord profond entre les professeur.es sur l'entente de principe. Il dit lui-même « qu'une profonde dissension s'est manifestée hier au sein des membres du syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières à la suite des résultats des négociations de la fin de semaine entre le SPUQTR et l'administration de l'université! »⁵³ L'article fait allusion à l'insatisfaction de professeur.es sur les salaires. Il indique également que le comité syndical de négociation a consenti à abandonner les clauses les plus importantes afin de hâter le règlement du conflit. Le journaliste, de toute évidence bien informé, poursuit en se questionnant sur *qui a plié l'échine?* :

« ...plusieurs professeurs sont d'avis que le plus grand responsable est peut-être le comité élargi de négociation du Syndicat. De fait, pour faire place à certains professeurs qui étaient plus ou moins satisfaits du travail du comité initial, l'assemblée des professeurs avait accepté le principe d'un comité élargi. Mais quelques-uns, pris soudainement d'une certaine panique au sein de ce comité, auraient agi de telle façon à régler rapidement le conflit aux dépens de certaines clauses d'abord considérées prioritaires. »⁵⁴ Toujours selon le journaliste, l'assemblée générale du 15 avril aurait été convoquée avant même de connaître le contenu de l'entente de principe.

Il ne fait aucun doute que l'entente de principe a divisé le corps professoral. Les résultats du vote lors de l'assemblée générale sont déjà un premier indice. De plus, quand le conseil d'administration de l'UQTR (sur lequel siègent quatre professeurs) adopte l'entente de principe le 18 avril, les résultats du vote sont tout aussi partagés

51 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPUQTR, 15 avril 1975.

52 *Le Nouvelliste*, 15 avril 1975.

53 *Idem*.

54 *Idem*.

(8 pour / 4 contre).⁵⁵ Quelques semaines plus tard, le président Gagné fait également allusion dans son rapport de l'année 1974-1975 « à l'impression négative qu'a pu laisser le comité restreint de négociation parce qu'il aurait voulu mieux... » et il croit « que nous avons une bonne convention de travail et que nous pouvons pallier facilement à certaines de ses faiblesses si nous sommes vigilants... ».⁵⁶

Le recteur Gilles Boulet donne, en 1994, une version plausible des dernières heures de cette négociation. Il indique, à l'occasion du 25^e anniversaire de fondation de l'UQTR, que « Peu de gens le savent, mais l'UQTR a alors été officiellement fermée pendant quelques heures (...) En pleine nuit, à la suite du départ brusque de la table des négociations des représentants syndicaux, des décisions terribles ont été prises. J'ai réveillé Robert Després, alors président de l'Université du Québec, qui m'a donné le feu vert pour fermer l'Université jusqu'en septembre. Nous étions en avril. J'ai aussitôt fait connaître cette décision aux intéressés, et les téléphones se sont mis à bourdonner à Trois-Rivières. Quelques heures plus tard, on nous rappelait à la table des négociations et, dans la nuit, je rouvrais l'Université. »⁵⁷

Il est raisonnable de penser qu'un groupe (majoritaire) de professeur.es craignait l'imposition d'un lockout et la perte de salaire jusqu'au mois de septembre et qu'un autre groupe (minoritaire) souhaitait poursuivre les négociations sur les principaux enjeux comme signalés lors de l'assemblée générale du 15 avril. Quelle était la position des représentants de la FNEQ et de la CSN? Rien ne l'indique. Il faut toutefois rappeler que la durée de l'application de cette convention

était d'à peine deux ans (1974-1976) et qu'elle fut signée en avril 1975 sans effet rétroactif - à l'exception de la clause sur les traitements qui débute le 1^{er} juin 1974.

Cette négociation de 1974-1975, qui a été précédée de l'affiliation à la FNEQ-CSN en 1974 et suivie de sa désaffiliation en septembre 1978, a profondément divisé le corps professoral trifluvien. Il faut toutefois reconnaître que les deux négociations menées sous l'égide de la FNEQ-CSN, soit celle de 1974-1975 et plus particulièrement celle de 1976, ont permis de constituer les fondements de la convention collective des professeur.es de l'UQTR et d'autres constituantes du réseau de l'UQ. Encore aujourd'hui, il y a beaucoup de similitudes entre elles malgré les différences qui reflètent les particularités de chacun des syndicats et des constituantes.

2008 : UNE ANNÉE MARQUANTE POUR L'EMBAUCHE DE PROFESSEUR.ES

Au début de l'année 2005 arrive à la direction du Syndicat une nouvelle équipe. Le comité des relations de travail est composé de Alain Chalifour (Mathématiques) à la vice-présidence aux relations de travail et de Mircéa Gonciar (Génie mécanique) à la vice-présidence aux affaires syndicales. Les officiers du comité exécutif sont appuyés par Alain Ledoux, conseiller aux relations de travail au Syndicat depuis 1982.⁵⁸

L'équipe patronale est composée de François Héroux, vice-recteur aux ressources humaines par intérim, Johanne Panneton, directrice du service des relations de travail et de Éric Hamelin,

55 Procès-verbal du conseil d'administration de l'UQTR, 18 avril 1975. Les professeurs Antoine Aubin (Chimie-biologie), Louis Dessureault (Sciences de l'éducation), Claude Lainesse (Sciences de l'éducation) et Raymond Pagé (Lettres) siègent alors au conseil d'administration.

56 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPUQTR, 15 mai 1975.

57 Cap sur l'UQTR, *Réseau*, septembre, 1994, p. 12.

58 Complètent le comité exécutif : les professeur.es Lucie Guillemette (lettres et communication sociale) à la vice-présidence aux affaires universitaires, Claude Genest (Géographie) à la vice-présidence aux services à la collectivité, Pierre Baillargeon (Sciences de l'éducation) au secrétariat et Sylvain Beaudry (Sciences comptables) à la trésorerie. La professeure Guillemette est nommée vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche en juillet 2007 et le professeur Ismaïl Biskri (Informatique) lui succède à la vice-présidence aux affaires universitaires.

directeur du service des ressources humaines. François Héroux était déjà à la retraite depuis le 31 décembre 2006 à titre de directeur du Bureau du recteur. Il a été coordonnateur aux ressources humaines et il a occupé quelque temps le poste de vice-recteur aux ressources humaines à sa création en 2002.

Au moment où s'amorcent les négociations pour le renouvellement de la convention, le contexte est unique. Après une décennie de compressions budgétaires dans le réseau universitaire, le gouvernement du Québec, dirigé par le libéral Jean Charest, annonce des réinvestissements importants. Durant cette période, l'UQTR a enregistré une croissance importante du nombre d'étudiant.es sans pour autant augmenter, comme d'autres universités, le nombre de postes de professeur.es. La direction a plutôt choisi de réduire considérablement les activités d'enseignement, d'augmenter les moyennes cibles des départements, de lever les contingents de plusieurs cours, de favoriser la multiplication de grands groupes d'étudiant.es et d'embaucher plus de chargés de cours. Ainsi, le Syndicat est convaincu que la prochaine négociation doit tenir compte d'un rattrapage significatif sur ce plan. Les membres du comité exécutif conviennent donc de consulter et de sensibiliser les professeur.es sur ces enjeux. Le comité des relations de travail prépare à cet effet un long sondage sur les attentes des membres, forme des groupes de discussion sur différents thèmes, organise une session spéciale d'information pour les délégués syndicaux et entreprend une tournée départementale avant de faire entériner les enjeux par les instances syndicales. Ce long processus commence en octobre 2006 et se termine en



Le professeur **Alain Chalifour** (Mathématiques) est responsable des négociations lors de la grève de 2008.

Embauché à l'UQTR en 1991, il débute son engagement syndical à titre de secrétaire en 2003-2004. L'année suivante, il occupe le poste de vice-président aux affaires syndicales et de vice-président aux relations de travail de 2005 à 2015. Il agit à titre de président intérimaire du Syndicat de novembre 2014 à mars 2015. Il prend sa retraite le 1^{er} juin 2018.

Photo : Claude Demers. Archives UQTR.

novembre 2007 par l'adoption des 36 enjeux du cahier des revendications dont les principaux sont l'embauche de nouveaux professeur.es, la parité salariale avec les autres universités et l'amélioration du financement de la recherche.⁵⁹

Dès les premières rencontres de négociation, le Syndicat insiste auprès de la direction afin d'obtenir la marge de manœuvre financière dont dispose l'UQTR pour les prochaines années. Grâce à l'expertise financière développée par le Syndicat au fil des années, celui-ci avance l'hypothèse que l'UQTR disposera d'une marge de manœuvre financière de 40 M \$ au cours des cinq prochaines années. La direction dément les chiffres syndicaux jusqu'au jour où le vice-recteur à l'administration et aux finances confirme l'hypothèse syndicale.⁶⁰ Pour le Syndicat, il s'agit maintenant de déterminer la proportion de cette somme qui doit être consacrée à la bonification de la convention collective des professeur.es.

Les rencontres de négociation effectuées entre octobre et décembre n'ont pas conduit à des résultats concluants. Afin d'indiquer clairement leur volonté de faire débloquent les pourparlers et d'obtenir le rattrapage nécessaire, les professeur.es attribuent un mandat de grève rapidement au comité exécutif. C'est ainsi que, le 6 décembre 2007, les professeur.es arborant leur foulard orange, choisi comme symbole de cette négociation, quittent en cortège la Place Gilles-Boulet (les cubes) par une froide journée d'hiver enneigée pour se rendre au pavillon Michel-Sarrazin afin de tenir une assemblée générale extraordinaire. Les membres présents (171) accordent à 84 % un mandat de grève de 5 jours à être utilisé à la discrétion du comité exécutif. Le comité des

59 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPPUQTR, 8 novembre 2007.

60 *Le Nouvelliste*, 26 janvier 2008.

relations de travail a convenu, dans un premier temps, de tenir des journées de grève aléatoires. D'abord les mercredis, par la suite les mardis et les jeudis. Le Syndicat a également formé un comité d'action syndicale, sous la responsabilité du professeur Pierre Baillargeon alors secrétaire du comité exécutif. Ce comité s'occupera de la logistique des journées de grève et des moyens de communication : encadrement des piqueteurs aux entrées du campus, distribution des cafés et des repas, installation d'un abri à l'entrée de la rue Des Forges, publicité dans les journaux, communiqués de presse, etc.



6 décembre 2007

Les professeur.es quittent le pavillon Ringuet pour se rendre au pavillon Michel-Sarrazin afin d'assister à la 121^e assemblée générale extraordinaire. Les 171 membres votent alors à 84 %, cinq jours de grève à être utilisés à la discrétion du comité exécutif du Syndicat. Les professeur.es portent le foulard orange symbole de cette négociation identifiée :

Rendez-vous 2007

En première ligne, Alain Chalifour (Mathématiques), vice-président aux relations de travail et responsable de la négociation et Tonyl James-T Agbedavi (Ingénierie) délégué syndical.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.

La première journée de grève a lieu le mercredi 16 janvier 2008. La journée même, le recteur Ghislain Bourque rencontre les autres syndicats et associations d'employés de l'UQTR afin de leur confirmer l'amélioration des finances de l'institution et en leur précisant que cette nouvelle marge de manœuvre « doit être répartie équitablement entre tous les employés ».⁶¹

Pendant ce temps, et ce, depuis tôt le matin, plus de 200 professeur.es sont postés, par une belle journée ensoleillée à moins 10° C, aux différentes entrées du campus, afin de remettre aux employés de l'UQTR un dépliant portant sur leurs revendications. Ce déploiement n'est pas sans causer des bouchons importants de circulation sur le boulevard Des Forges. Un chapiteau est installé à l'entrée du campus et un service de cantine fait la tournée des entrées afin d'offrir aux grévistes café chaud et sandwiches. L'engagement des piqueteurs n'est pas banal. Ceux-ci doivent empêcher les professeur.es de franchir les lignes de piquetage qu'ils doivent maintenir suffisamment étanches pour les autres employés. Un autre groupe de professeur.es doit s'assurer, en faisant la tournée des classes, qu'aucun professeur.e ne donne de cours. Cette logistique se répète pour chaque journée ou demi-journée de grève. Du 16 janvier au 31 mars 2008, ceux-ci se mobiliseront pendant 25 journées. Le piquetage aux entrées du campus se termine parfois par une visite de courtoisie au bureau du recteur, par une assemblée générale d'information, par une pause-café au café bistro La Chasse-Galerie ou par la formation d'un comité d'accueil à l'arrivée des membres du conseil d'administration de l'UQTR.

À la fin du mois de janvier, la direction de l'UQTR demande au ministère du Travail du Québec l'intervention d'un conciliateur dans le conflit. De son côté, le Syndicat convoque, devant l'intransigeance de la direction de l'UQTR et la maladresse de celle-ci qui détaille les offres faites aux professeur.es dans les médias régionaux, une assemblée générale extraordinaire le 31 janvier 2008. Le vice-président aux relations de travail fait alors le point sur le cheminement de la négociation et présente les différentes offres de la direction toutes jugées aussi inacceptables les unes que les autres. Les 226 professeur.es lèvent la limite de cinq jours de grève adoptée le 6 décembre 2007 pour autoriser le comité exécutif à tenir le nombre de journées de grève jugées nécessaires

61 Le Nouvelliste, 17 janvier 2008.

(88 % pour).⁶² Ce vote fut rapidement interprété par les médias comme l'obtention d'un vote de grève générale illimitée.⁶³

Le 27 février, plusieurs représentants des autres syndicats de professeurs du réseau de l'UQ se rendent à Trois-Rivières afin d'appuyer leurs collègues et de participer à un vaste rassemblement extérieur sur le campus, malgré des conditions hivernales difficiles : un peu de neige et beaucoup de vent. Le rassemblement se termine par une marche devant le Pavillon Pierre-Boucher, où se trouvent les bureaux de la direction de l'UQTR. Les syndicats de professeur.es du Québec et du Canada ont également été sollicités afin de contribuer financièrement au fonds de défense professionnel du SPPUQTR. Le Syndicat craint de plus en plus que le conflit se prolonge jusqu'à la fin de la session et que la direction décrète un lockout durant la période estivale. D'ailleurs, *Le Nouvelliste* fait allusion à cette éventualité en tirant, à la une, que « *Le fonds de grève des profs est limité : ils craignent un lockout pour l'été* ». ⁶⁴



27 février 2008

Le comité d'action syndicale organise une manifestation d'appui aux revendications du SPPUQTR. Les syndicats des autres universités québécoises délèguent des représentants afin de participer à l'activité.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.



L'UQTR doit embaucher plus de nouveaux professeurs et doit mieux les payer pour les retenir à Trois-Rivières. Il ne faut pas que l'UQTR devienne une université de seconde zone. L'UQTR doit se démarquer au Québec et les professeurs lui permettent de le faire. Les étudiants choisissent l'UQTR pour la qualité du corps professoral. **Négocions l'université de demain.**

Exemple d'encarts publicitaires publiés par le Syndicat dans *Le Nouvelliste* au mois de mars 2008.



Des groupes de professeur.es occupent chacune des entrées du campus de l'UQTR.

Mars 2008

Ici le groupe se trouvant à l'entrée des pavillons Albert-Tessier et Ringuet.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.

L'Association générale des étudiants de l'UQTR (AGE) invite la direction de l'UQTR et le Syndicat à participer à un premier débat public sur les enjeux de la négociation. La rencontre se déroule le 11 mars au pavillon Nérée-Beauchemin devant une centaine d'étudiant.es. Le recteur Bourque évoque alors la menace qui pèse sur la session et fait allusion à la possibilité de suspendre les moyens de pression tout en poursuivant les négociations. Avec une telle proposition, le recteur se garantit la sympathie des étudiants, tout en sachant qu'elle est inacceptable pour les professeur.es. Comment les professeur.es peuvent-ils accepter une proposition qui permet aux étudiant.es de terminer la session, sans aucune garantie concernant la poursuite des négociations et la menace d'un lockout pour la période

62 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPPUQTR, 31 janvier 2008.

63 *Le Nouvelliste*, 1^{er} février 2008.

64 *Le Nouvelliste*, 12 mars 2008.

estivale? Le président du Syndicat, Michel Volle, réagit à cette affirmation en déclarant dans une entrevue au *Nouvelliste* que la suspension des moyens de pression se fera dès qu'il y aura une entente acceptable sur l'embauche et les augmentations de salaire pour les professeur.es.⁶⁵

Quelques jours plus tard, l'AGE accepte, à la suite de l'invitation de la direction, de transmettre formellement la demande au Syndicat de cesser les moyens de pression. Cette utilisation par la direction de l'Association étudiante a été dénoncée par Ginette Gagnon, éditorialiste au journal *Le Nouvelliste* : « Leur demander de jouer les pères Ovide? Les facteurs? Les forcer à choisir un camp? Cet incident est si pitoyable, qu'il devrait à lui seul convaincre la ministre de l'Éducation de rappeler au plus vite les parties à l'ordre. »⁶⁶ Bien que la position adoptée par les étudiants à leur assemblée générale en soit une de neutralité, plusieurs interventions du président de l'AGE étaient toutefois considérées comme partiales, notamment lorsqu'il déclare publiquement que l'ultimatum de

la direction lui paraît acceptable. D'ailleurs, trois étudiants de l'UQTR dénoncent cette partisanerie du président dans le courrier aux lecteurs du journal.⁶⁷ De plus, au lendemain de la signature de la convention, le recteur a déclaré qu'il fallait « remercier et féliciter les étudiants » pour ce règlement.⁶⁸



Mars 2008

Des manifestations sporadiques sont organisées. Les professeur.es se rendent, peu importe la température, au pavillon Pierre-Boucher afin de rappeler à la direction de l'UQTR leurs principales revendications.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.



Mars 2008

Lors du congé Pascal, la direction de l'UQTR décrète que les professeur.es seront en lockout et qu'ils ne recevront aucune rémunération. Quelques jours plus tard, la direction interdit au Syndicat d'utiliser les locaux de l'Université pour tenir ses rencontres.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.

Tout en présentant propositions et contrepropositions, la direction intensifie les moyens de pression. Par exemple, elle annonce, à la grande stupéfaction de tous, que les professeur.es seront en lockout quelques fins de semaine au cours du mois de mars, incluant la longue fin de semaine de Pâques – tout comme ils l'avaient été lors du conflit de 1975. Il faut rappeler qu'à cette période, les professeur.es sont rémunérés sur une base de sept jours par semaine, et non cinq comme c'est le cas actuellement. Quelques journées plus tard, la direction rajoute comme moyen de pression l'interdiction pour le Syndicat d'utiliser les locaux de l'Université pour tenir ses rassemblements durant les journées de grève. Les professeur.es

65 *Le Nouvelliste*, 13 mars 2008.

66 *Le Nouvelliste*, 21 mars 2008.

67 *Le Nouvelliste*, 2 avril 2008.

68 *Le Nouvelliste*, 5-6 avril 2008.

en colère manifestent alors devant le pavillon Pierre-Boucher, dont les accès sont gardés par de nombreux agents de sécurité, caméra au poing⁶⁹. Le 19 mars, la direction publie un encart publicitaire, intitulé SAUVER LE TRIMESTRE, dans lequel on y expose les chiffres de leur dernière offre globale et finale incluant les propositions salariales et la rémunération moyenne versée aux professeur.es. De plus, les informations sont présentées d'une manière à laisser sous-entendre que ces derniers sont nettement moins productifs que leurs collègues des autres universités québécoises.⁷⁰

En réponse aux mesures de représailles de la direction, les professeur.es n'hésitent pas à manifester leur confiance dans l'équipe de négociation en votant massivement, à plus de 95 %, pour le renouvellement des mandats de l'ensemble des officiers et en votant une proposition de grève générale illimitée jusqu'à la signature d'une entente de principe⁷¹. Le 29 mars, la direction fait

une nouvelle offre globale dans laquelle il est permis lors d'une assemblée départementale d'imposer à un professeur.e, sans son consentement, plus de quatre cours par année en tâche normale (quatre cours étant la norme dans toutes les composantes de l'Université du Québec). L'offre est immédiatement rejetée par les membres. Le président du Syndicat déclare alors : « c'est comme s'ils savaient en faisant ça qu'on allait dans un mur, dans une impasse. »⁷²



Pendant la grève des professeur.es, un immense porte-conteneurs s'échoue dans le fleuve Saint-Laurent face à Trois-Rivières.
2 avril 2008

Le caricaturiste du journal *Le Nouvelliste* illustre la léthargie de la direction de l'UQTR à négocier malgré les pressions de l'Association générale des étudiants.

Le navire est déséchoué lors de l'annonce d'une entente de principe.

Source : *Le Nouvelliste*, 2 avril 2008.



Entrée principale du campus universitaire rue Des Forges.
Mars 2008

Le comité d'action syndicale a installé un chapiteau afin de réchauffer les piqueteurs et rencontrer les journalistes.

Source : Alain Gamelin, Archives du SPPUQTR.

La direction invite, le 2 avril, le conseil d'administration de l'UQTR, à adopter les modalités de validation et de récupération des cours assumés par les professeur.es à la session hiver 2008 : les étudiants ayant suivi 50 % des cours (8 cours sur 15) obtiennent la note *Succès* et ceux ayant suivi moins de 50 % reçoivent un abandon sans échec avec remboursement des frais de scolarité⁷³. L'AGE s'empresse de reconnaître la générosité de la proposition de la direction.⁷⁴

69 *Le Nouvelliste*, 18 mars 2008.

70 *Le Nouvelliste*, 19 mars 2008.

71 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPPUQTR, 26 mars 2008.

72 *Le Nouvelliste*, 29-30 mars 2008.

73 Procès-verbal du conseil d'administration de l'UQTR, 2 avril 2008.

74 *Le Nouvelliste*, 3 avril 2008.



Les dernières discussions sur le renouvellement de la convention collective et le protocole de retour au travail se déroulent le 3 avril jusqu'à tard dans la nuit et se terminent le 4 au matin, en présence du recteur Ghislain Bourque et du président Michel Volle. La direction laisse alors tomber les principaux irritants, dont la demande que les professeur.es enseignent jusqu'à six cours, et le Syndicat obtient des avancées sur les principaux enjeux :

- Augmentations des salaires pour une période de 5 ans;
- Ajout de 40 postes de professeur.e, dont 13 nouveaux postes de professeur.e clinicien.ne;
- Introduction, à la demande de la direction, du principe d'un plancher d'emploi qui consiste en de nouvelles modalités de fluctuation du nombre de postes de professeur.e en fonction du nombre d'étudiants équivalent temps plein (EETP);
- Ajout d'un dégageant de recherche et d'une bourse de 10 000 \$ pour les nouveaux professeur.es détenteurs d'un diplôme de troisième cycle;
- Ajout d'une vingtaine de dégageants de recherche;
- Introduction des premières balises sur la production et la diffusion des cours en ligne (Annexe F).

Le 4 avril au matin, plus de 275 professeur.es participent à l'assemblée générale extraordinaire et les 260 qui prennent part au scrutin adoptent l'entente de principe à 82 % (213 pour / 44 contre) et offrent une ovation bien méritée aux membres du comité exécutif et plus particulièrement au comité de négociation. En plus de l'entente de principe, les membres adoptent également le protocole de retour au travail prévoyant le versement d'une somme totale de 600 000 \$ aux professeur.es afin de reconnaître les efforts supplé-

mentaires qu'ils devront fournir pour permettre aux étudiant.es de compléter leur trimestre avant le 25 avril 2008.

Fonds de défense professionnelle

À la suite de la désaffiliation à la FNEQ-CSN (septembre 1978), les membres du comité exécutif de l'époque ont eu le flair et la sagesse de proposer aux membres de maintenir un taux de cotisation permettant de constituer leur propre fonds de défense professionnelle. À la veille de la grève de 2008, le fonds contient 1,7 M \$. Dès le début du conflit, le Syndicat garantit aux professeur.es qu'il versera 100 % du salaire moyen net (plus ou moins 50 % du salaire brut) pour chaque journée de grève ou de lockout. Du 16 janvier au 3 avril, le Syndicat tient 27,5 journées de grève incluant huit jours de lockout. Le 17 avril, le trésorier fait le point sur la situation et indique au comité exécutif que la direction de l'UQTR a amputé les salaires des professeur.es pour environ 2 M \$ ce qui implique un déboursé d'environ 1 M \$ pour le Syndicat. Durant le conflit, le Syndicat a versé aux professeur.es environ 742 000 \$ en allocation quotidienne de 100 \$. Il doit donc verser encore environ 350 000 \$ afin de respecter son engagement. Avant de compléter l'opération, le Syndicat doit, en toute équité pour l'ensemble des professeur.es, s'assurer des diminutions réelles subies par chacun et attester de la concordance avec les sommes déjà remises. Une procédure longue et complexe.

Les règles de financement des universités du ministère de l'Éducation prévoient, et cela est sage afin de freiner l'ardeur des gestionnaires qui pourraient y voir une façon de faire des économies, que les subventions versées aux institutions sont réduites pour chaque journée de grève ou de lockout. Le protocole de retour au travail prévoit d'ailleurs que la direction s'engage à préciser au Syndicat le montant réel des compressions budgétaires assumées par l'UQTR durant le conflit. Malheureusement, le vice-recteur à

l'administration et aux finances de l'époque n'a jamais voulu confirmer le montant des compressions, ni même indiquer s'il y a eu véritablement des réductions. Devant le refus de la direction, le Syndicat convient, en septembre 2008, de renoncer à cette partie du protocole en échange du versement d'un montant forfaitaire de 1000 \$ à chaque professeur.e.⁷⁵

Il faut signaler que l'introduction d'une clause ascenseur (ajout d'un poste de professeur.e pour 30 nouveaux étudiants équivalent temps plein) afin de déterminer le nombre de postes a permis à l'UQTR d'accroître considérablement le nombre de professeur.es, favorisant ainsi le recrutement de nouveaux étudiants. Le non-respect de cette clause génère des pénalités financières importantes. Quoique régulièrement remise en question par les gestionnaires universitaires, cette clause, assez unique, a permis à l'UQTR de poursuivre son développement malgré les

nombreuses vagues de compressions budgétaires qui suivront. Il s'agit sans doute du principal acquis, avec un meilleur financement de la recherche, du long conflit de 2008.

PROF. DE TOUT CŒUR

Lockout de 2018 : le geste qui n'aurait pas dû être

Les négociations suivantes, pour le renouvellement de la convention collective prenant fin le 30 septembre 2012, se déroulent rondement. Le 27 septembre, l'assemblée générale adopte les principaux enjeux⁷⁶ et les rencontres avec la direction débutent en octobre. La nouvelle rectrice Nadia Ghazzali, nommée en février 2012, devient la principale interlocutrice du Syndicat, considérant l'absence du vice-recteur aux ressources humaines. De plus, le Syndicat se tient très loin des

nombreuses polémiques et des dissensions internes entre la rectrice, les cadres et les administrateurs de l'UQTR.⁷⁷ L'entente de principe est adoptée le 15 mai 2013 par 92 % des 189 professeur.es s'étant prévalus de leur droit de vote⁷⁸. Dans cette convention, les clauses portant sur les salaires et le nombre de postes de professeur.e prendront fin en juin 2016 et l'ensemble de la convention le 31 mai 2017.

Lorsqu'arrive la première échéance de la convention, une vague de compressions financières s'abat sur les universités québécoises. La direction de l'UQTR sollicite alors la collaboration de tous les groupes d'employés en les invitant à faire des concessions financières afin



29 mars 2018

Lors de la 150^e assemblée générale, les professeur.es affichent fièrement le nouveau slogan adopté pour symboliser la négociation 2018 : **Prof de tout cœur!**

Source : Alain Gamelin. Archives du SPPUQTR.

⁷⁵ Procès-verbal du comité exécutif du SPPUQTR, 4 septembre 2008.

⁷⁶ Procès-verbal de l'assemblée générale du SPPUQTR, 27 septembre 2012.

⁷⁷ *Le Point d'ancre*, vol. 15, no 6, mars 2013.

⁷⁸ Procès-verbal de l'assemblée générale du SPPUQTR, 15 mai 2013.

de maintenir l'équilibre budgétaire. Après avoir longtemps résisté, le nouveau comité exécutif élu au mois de mars 2015⁷⁹ soumet une entente favorable pour les deux parties, en proposant une lettre d'entente visant la réduction temporaire des coûts de la convention collective afin de permettre à l'UQTR de traverser cette nouvelle crise. Il est alors convenu qu'un pourcentage de 45 % des économies réalisées par la réduction temporaire du nombre de postes de professeur.e et que 40 % de celles reliées au déplaçonnement des cours en surplus de tâches seront réinvesties dans le développement de la recherche. Cette lettre d'entente est adoptée lors de l'assemblée générale du 2 juin 2016⁸⁰. L'entente est valide jusqu'au 31 mai 2018.⁸¹

Le 7 juin 2017, les professeur.es adoptent les grands enjeux de la négociation et les premières rencontres de négociation se tiennent dès la semaine suivante. Le conseil syndical forme rapidement deux comités d'appui à la négociation : un premier sur les analyses financières et un second sur la mobilisation. Dans les jours qui suivirent, les représentants du Syndicat et de la direction de l'UQTR se réunissent une quinzaine de fois. Cette dernière fait un premier dépôt le 13 juin, espérant le faire adopter rapidement par les professeur.es avant les vacances estivales. Considéré complètement inacceptable par le comité de négociation, il est tout de même soumis au comité exécutif et au conseil syndical, qui le considèrent de la même manière - il est massivement rejeté (94 %) lors de l'assemblée générale statutaire de septembre⁸². Les membres donnent ainsi un signal clair de solidarité à l'équipe de négociation qui permet

d'enclencher une nouvelle ronde d'une vingtaine de rencontres de négociation qui se termineront en décembre 2017. Après avoir annoncé de nouvelles propositions à la suite du dépôt du budget provincial pour le mois d'avril, la direction demande au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec l'intervention d'un médiateur-conciliateur pour faire avancer la négociation, qui progresse très lentement.⁸³

Redoutant la fin de la lettre d'entente sur la réduction des coûts de la convention, qui aura lieu le 31 mai 2018, la direction propose au Syndicat le 22 février sa reconduction pour une nouvelle période de deux années. Le Syndicat refuse sans hésitation la proposition de la direction n'ayant aucun intérêt, considérant les demandes des départements, à fixer le plancher d'emploi à 445 postes alors que la convention collective en prévoit plutôt 469 pour le 1^{er} juin 2018. En parallèle, l'arbitre du travail, M^e Martin Racine, confirme en mars 2018 l'obligation pour la direction d'embaucher les nouveaux professeur.es le 1^{er} juin et non le 1^{er} décembre, comme elle croyait pouvoir le faire afin d'économiser six mois de salaire par poste. Pour le Syndicat, il est évident que la reconduction de la lettre d'entente et les retombées de celle-ci doivent se discuter dans le cadre du renouvellement de la convention collective.

Le 10 avril, la direction dépose un nouveau projet de convention, incluant notamment la suspension de la clause ascenseur (embauche du nombre de professeur.es en fonction du nombre d'étudiant.es), la réduction du nombre de postes,

79 *Le Point d'ancre*, vol. 18, no 1, mai 2015.

Le président Pierre Baillargeon (Psychoéducation) démissionne en novembre 2014 et le professeur Alain Chalifour (Mathématiques), vice-président aux relations de travail assure l'intérim jusqu'à l'assemblée générale du mois de mars 2015. Ismail Biskri (Informatique) qui est déjà vice-président aux affaires universitaires est alors élu à la présidence. Deux professeurs sollicitent le poste, ce qui est exceptionnel au Syndicat. Quatre des postes à pourvoir au comité exécutif sont comblés par des nouveaux venus : René Lesage (Chimie-biochimie-physique) à la vice-présidence aux relations de travail, Jean-Claude Bernatchez (Administration) à la vice-présidence aux affaires syndicales, Adel-Omar Dahmane (Génie électrique et génie informatique) à la vice-présidence aux affaires universitaires et Jocelyn Perreault (Marketing et systèmes d'information) au secrétariat. Les postes de trésorier (Sylvain Beaudry, Sciences comptables) et de vice-présidence aux services à la collectivité (Diane St-Laurent, sciences de l'environnement) ne sont pas à renouveler.

80 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPPUQTR, 2 juin 2016.

81 À la fin de l'entente, la direction dévoile que celle-ci a généré des économies de 4,4 M \$, que 2,5 M \$ ont été affectés au déficit de l'UQTR et que 1,9 M \$ au développement de la recherche. *Info-Négo*, no 17, 20 juin 2018.

82 Procès-verbal de l'assemblée générale du SPPUQTR, 28 septembre 2017.

83 *Le Point d'ancre*, vol. 20, no 3, mars 2018.

l'ajout d'un cinquième cours pour les professeur.es inactifs en recherche, la diminution du nombre de dégagements de recherche. Le 26 avril, le conseil syndical rejette massivement le nouveau dépôt et convoque une assemblée générale extraordinaire pour le 6 juin afin de faire le point sur le déroulement des négociations. Les membres sont alors invités à se prononcer sur la recommandation du conseil syndical de constituer une réserve de vingt jours ouvrables de grève à utiliser à la discrétion du comité exécutif du Syndicat à partir de septembre.

La réaction de la direction ne tarde pas. Le conseil d'administration est convoqué d'urgence pour une réunion extraordinaire le 1^{er} mai à 17 h, en l'absence du recteur Daniel McMahon qui se trouve en Jamaïque et du président du conseil monsieur Robert Ricard qui est au Mexique. Ces derniers participent à la rencontre par conférence téléphonique. Deux heures plus tard, René Lesage, vice-président aux relations de travail du Syndicat, est informé que les administrateurs viennent de voter l'imposition d'un lockout à compter de minuit une minute le 2 mai, le lendemain de la journée internationale des travailleurs. C'est la consternation générale chez les professeur.es, qui reçoivent la nouvelle par un simple courriel.⁸⁴ Il en est de même pour leurs collègues du réseau universitaire québécois et canadien. Rappelons-nous que tant pour les négociations de 1975 que pour celles de 2008, la direction avait imposé un lockout partiel avec la menace de le poursuivre durant la période estivale. Il est raisonnable de penser que cette intention est toujours présente dans l'esprit des gestionnaires de 2018. Cette mise en lockout empêche les professeur.es de terminer les corrections et la remise des notes pour les cours de la session d'hiver qui vient de



Le professeur **René Lesage** (Chimie-physique) est responsable de la négociation lors du lockout de 2018.

Embauché à l'UQTR en 1985, il débute son engagement syndical à titre de vice-président aux affaires syndicales en 2000-2001. Il devient vice-président aux relations de travail l'année suivante. Il occupe de nouveau ce poste de 2015 à 2018. Il prend sa retraite le 1^{er} septembre 2018.

Photo : Claude Demers, UQTR.

terminer, tout en mettant en péril la rentrée pour la session d'été.

À partir de ce moment, les négociations se poursuivent à Québec au bureau du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui nomme immédiatement un conciliateur extraordinaire. La ministre responsable de l'Enseignement supérieur Hélène David y désigne également un observateur. Le travail du nouveau conciliateur Gilles Lachance consiste à soumettre différents scénarios de règlement susceptibles de rapprocher les parties. La ministre David dénonce dès le début l'imposition d'un lockout en milieu universitaire et l'attitude de la direction et du recteur. Elle déclare : « Je vais



UQTR
Université du Québec
à Trois-Rivières

Message

Date : Le 1^{er} mai 2018

Destinataires : Aux professeurs et professeures de l'UQTR

Objet : Directives dans le contexte du lock-out des professeurs et professeures

À tous les professeurs et professeures de l'UQTR,

La direction de l'UQTR a déclenché un lock-out des professeurs et professeures à compter du mardi 2 mai 2018 à 00h01. Cette mesure extraordinaire était devenue la seule solution responsable afin de mener à bien le plan de redressement de l'UQTR et préserver sa mission d'enseignement et de recherche.

En raison du lock-out, toutes les activités d'enseignement assumées par un professeur ou une professeure sont suspendues. Selon la nature des activités académiques, il est possible qu'il y ait des exceptions qui devront être convenues avec le Syndicat. Si vous êtes visés par ces exceptions, vous serez informés directement par courriel. De même, toutes autres activités relevant de la fonction de professeur (recherche, service à la collectivité, direction pédagogique, participation à des colloques, congrès, formations sur mesure, etc.) sont aussi suspendues. Vous serez rémunérés pour toutes activités réalisées avant le 2 mai 2018.

Les cours sous la responsabilité des chargés de cours auront lieu selon l'horaire prévu. De plus, en conformité avec les dispositions du Code de travail sachez qu'il est interdit pour un chargé de cours d'accepter dans son groupe des étudiants qui sont inscrits dans un groupe assigné à un professeur.

Pour toute autre information en lien avec votre prestation de travail, nous vous invitons à communiquer avec le Syndicat des professeurs et professeures.

L'équipe de direction

84 Directives dans le contexte du lock-out des professeurs et des professeures. 1^{er} mai 2018. L'équipe de direction.



faire tout ce qui est en mon pouvoir de ministre de l'Enseignement supérieur pour que ce lockout dure le moins longtemps possible. »⁸⁵ L'équipe syndicale, qui se retrouve à Québec pour plusieurs semaines est composée de René Lesage (Chimie-biochimie-physique), vice-président aux relations de travail, Monique Cadrin (Biologie médicale), vice-présidente aux affaires syndicales, Diane Beauchemin, conseillère syndicale aux relations de travail et M^e Gabriel Hébert-Tétréault du consortium des services juridiques. L'autre partie de l'équipe syndicale restée à Trois-Rivières, est composée de France Joyal (Philosophie et arts), vice-présidente aux services à la collectivité dont le mandat débute la première journée du lockout, Daphné Drouin (Sciences comptables), secrétaire, Sylvain Beaudry (Sciences comptables), trésorier, Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, et Sandra Thiffault responsable du secrétariat et de la gestion financière. Le président, Ismail Biskri (Informatique), ne parvient pas à revenir d'Algérie, d'où il reste en contact avec le comité exécutif pendant toute la période du lockout. Le vice-président aux affaires universitaires, Christian Linard, est aussi absent durant cette période. C'est donc une équipe réduite qui est présente à Trois-Rivières pour réaliser la tâche immense d'accompagner et d'informer l'ensemble des professeur.es durant cette période d'incertitude.

Rapidement, le comité exécutif et le comité d'appui à la négociation du Syndicat accueillent des dizaines et des dizaines de professeur.es qui veulent tous dénoncer le geste de la direction et mettre fin le plus rapidement possible au lockout. Un premier groupe décide de réaliser une page Facebook privée afin de permettre aux professeur.es d'échanger entre eux et au Syndicat de les informer rapidement sur le déroulement des négociations. Un second groupe élabore un site internet relié au lockout afin d'y regrouper un maximum d'informations : articles de journaux, photographies, extraits vidéos, etc. Un troisième supervise la publication dans les journaux du

Québec, et plus particulièrement dans *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, la publication de dizaines de lettres d'opinion où les professeur.es illustrent les conséquences néfastes du lockout pour l'avancement de leurs travaux de recherche, pour la supervision de leurs étudiant.es, pour leurs collaborations scientifiques avec leurs collègues, etc. Dès le 3 mai, le président de la Fédération québécoise des professeurs et des professeures d'université (FQPPU), Jean-Marie Lafortune, se rend à Trois-Rivières afin d'appuyer les professeur.es et les étudiant.es réunis à la Place Gilles-Boulet, qui devient rapidement le lieu de rencontre privilégié par les professeur.es, et ce, pour toute la durée du conflit.

Considérant le nombre réduit de membres du comité exécutif présents à Trois-Rivières, le professeur Jason Luckerhoff (Lettres et communication sociale) accepte généreusement d'agir à titre de porte-parole du Syndicat auprès des médias. À la fin du lockout, le comité exécutif embauche la firme de communication TACT Intelligence-conseil de Québec afin d'appuyer la professeure France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité, qui prend la relève du professeur Jason Luckerhoff à titre de porte-parole. La firme doit également assurer les bonnes relations du Syndicat auprès des députés de l'Assemblée nationale et des représentants politiques de la ministre David. Le Syndicat publie également une série de bulletins (Info-Négo) afin de toujours tenir les professeur.es au courant des événements.

La première directive envoyée par la direction, lors de l'annonce du lockout, signale aux professeur.es « qu'ils ne peuvent plus, sous aucune considération, effectuer des tâches telles que la correction de travaux d'étudiants, la remise des notes de la session d'hiver, la supervision de stage, l'encadrement des étudiants embauchés pour la période estivale ainsi que l'encadrement des étudiants de cycles supérieurs, la réalisation et la supervision de travaux de laboratoire, la

85 *Le Devoir*, 2 mai 2018.

supervision d'étudiants dans les cliniques, l'organisation de colloques ou de congrès devant se dérouler à l'UQTR ou ailleurs, etc. De plus, il faut que les professeurs s'assurent que les tâches qu'ils effectuent habituellement ne soient pas réalisées par quelqu'un d'autre. Cette directive s'adresse aussi aux professeur.es qui occupent des postes de direction pédagogique : direction de département, direction de comité de programme, direction d'unités de recherche, etc. »⁸⁶. Cette directive souleva un grand nombre de questions, notamment auprès des professeur.es en déplacement pour des conférences ou en pleine collecte de données, et aussi en lien avec la responsabilité professionnelle associée à l'encadrement d'étudiants dans le cadre de stage, ou lors de collectes de données – dont les réponses tardent à venir.

Le Syndicat rassure par contre les membres en signalant que leur fonds de défense professionnelle dispose de plus de 5 M \$ et que celui de la FQPPU possède également un fonds d'appui financier accessible aux syndicats membres. La règle de gestion du fonds de défense du SPPUQTR prévoit toujours le remboursement de 100 % du salaire moyen net pour chaque journée de grève ou de lockout.

Pendant ce temps, le comité exécutif détermine les éléments majeurs devant baliser la suite des négociations à Québec, afin de répondre aux attentes du conciliateur. Il est convenu que les échanges porteront sur les points suivants :

- Le nombre de postes de professeur.e pourrait, pour une certaine période, être différent et déterminé selon chacune des années de la convention collective;
- La clause ascenseur devrait toutefois être maintenue, le nombre d'étudiants équivalents temps plein (EETP) obligeant l'ajout d'un poste de professeur.e pourrait toutefois être revu;

- L'ensemble de l'article 10 de la convention portant sur la fonction de professeur.e devrait faire l'objet de discussions;
- La nécessité de trouver des façons de favoriser le développement de la recherche devra être également discutée.⁸⁷

Une marche contre le lockout

Le vendredi 11 mai 2018, le Syndicat invite les professeur.es à la Place Gilles-Boulet du pavillon Albert-Tessier. Dans un premier temps, il souhaite souligner le décès récent du professeur Pierre Landry du Département des arts, auteur de l'œuvre *Le Couple* se trouvant à la place d'accueil et mieux connue sous l'appellation *Les Cubes*. Les professeur.es sont par la suite invités à un dîner où le Syndicat remet le premier chèque



7 mai 2018

La Place Gilles-Boulet devient rapidement le lieu de rencontre des professeur.es durant le lockout. Source : Alain Gamelin. Archives du SPPUQTR.

de compensation financière pour les journées de lockout. Le vice-président aux relations de travail et responsable de la négociation profite de l'occasion pour faire le point sur le déroulement des négociations et pour résumer la nouvelle offre patronale. C'est en effet dans la voiture qui les ramène de Québec que les négociateurs syndicaux

⁸⁶ Directives dans le contexte du lock-out des professeurs et des professeur.es. 1^{er} mai 2018. L'équipe de direction.

⁸⁷ Procès-verbal du comité exécutif du SPPUQTR, 4 mai 2018.

prennent connaissance du dépôt patronal et apprennent que le rectorat l'a fait parvenir directement à l'ensemble des professeur.es. Ce geste, qui ne respecte pas le Code du travail du Québec, a d'ailleurs été confirmé comme étant illégal par un arbitre du Tribunal administratif du travail, et indisposera encore davantage les professeur.es. Ceux-ci entreprennent ensuite une marche sur la rue Des Forges vers les bureaux du député libéral Jean-Denis Girard situés au centre-ville de Trois-Rivières. Ce dernier informe les 250 manifestants de l'UQTR et d'ailleurs que la ministre David demande à la direction de l'UQTR de lever le lockout dans un délai de 48 heures. Celle-ci souhaite créer ainsi les conditions favorables permettant au Syndicat d'étudier la nouvelle offre globale et finale.



11 mai 2018

Le Syndicat organise une manifestation sur la rue Des Forges afin de se rendre au bureau du député libéral de Trois-Rivières, Jean-Denis Girard pour lui demander d'intervenir auprès du premier ministre Couillard qui laisse planer la menace d'une loi spéciale afin de mettre fin au lockout.

Source : Alain Gamelin. Archives du SPPUQTR.

Furieuse du geste du recteur, la ministre David lance un ultimatum à l'UQTR : « Après de nombreux essais infructueux visant à trouver une issue pour assurer une meilleure sérénité dans les négociations et ce jusqu'en toute fin d'après-midi aujourd'hui (lundi) je me vois donc dans l'obligation d'informer ceux et celles qui ont

décrété le lockout qu'ils ne peuvent plus compter sur ma confiance. Dans les circonstances, je serai à l'UQTR demain »⁸⁸.

Au matin du 14 mai, le comité exécutif du Syndicat convoque un conseil syndical extraordinaire afin de discuter d'un *scénario de sortie de crise* acceptable permettant de mettre fin au lockout. Le vice-président aux relations de travail indique aux délégué.es que le comité exécutif a élaboré et acheminé à la direction, le matin même, une proposition qui, du moins l'espérait-il, pourrait mettre fin au lockout et relancer les négociations. L'initiative prévoyait d'embaucher un certain nombre de nouveaux professeur.es, de verser la hausse de salaire de 2 % pour l'année 2018-2019, d'augmenter les dégagements de recherche et de créer un fonds d'acquisition d'équipements scientifiques de recherche.⁸⁹

Sans réponse de la direction, la proposition fut présentée aux professeur.es pour qu'ils puissent échanger sur les concessions qui y ont été consenties. Après plus de trois heures de discussion, les délégué.es des départements et leurs substituts remercient les membres du comité exécutif de leur initiative et conviennent que le Syndicat a déjà fait suffisamment d'efforts pour mettre fin à la crise. L'avis partagé par l'ensemble des délégué.es est que ce doit être la direction de l'UQTR, incluant le recteur, qui doit assumer l'odieux de la situation du lockout aux yeux des professeur.es et de l'ensemble de la communauté universitaire québécoise. Le conseil syndical termine en adoptant une résolution demandant au recteur Daniel McMahon de mettre fin *immédiatement* et *inconditionnellement* au lockout.

La veille de cette rencontre du conseil syndical, le conseil d'administration de l'UQTR avait adopté en fin de journée une résolution autorisant le recteur McMahon à lever le lockout à la condition « que le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières

⁸⁸ #lockoutuqtr#assnat#polqc, 15 mai 2018.

⁸⁹ Procès-verbal du conseil syndical du SPPUQTR, 14 mai 2018.

accepte la suspension de l'application des articles 8 (répartition des postes) et 9 (embauches) de la convention collective des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (2013-2017) jusqu'à la signature d'une entente de principe négociée entre les parties et entérinée par leur instance respective assurant le renouvellement de cette convention collective »⁹⁰. Cependant, le 14 mai à 13 h 30, le conseil d'administration autorise le recteur McMahon à faire une conférence de presse annonçant la poursuite du lockout. Lors de cette conférence, ce dernier explique qu'il ne tient qu'au Syndicat de lever le lockout : les membres n'ont qu'à accepter les balises fixées par le conseil d'administration la veille. Cette intransigeance démontre encore le manque d'ouverture de la direction pour une reprise des négociations.



15 mai 2018

La ministre responsable de l'Enseignement supérieur au gouvernement du Québec, Hélène David, est accueillie sur la Place Gilles-Boulet par un groupe de professeur.es enthousiastes. Le lendemain de sa visite, la Direction de l'UQTR annonce la levée du lockout.

Source : François Gervais, Le Nouvelliste.

Le recteur profite aussi de l'occasion pour préciser à la journaliste, en réaction à une pétition signée par plus de 250 professeur.es à ce moment et demandant sa démission⁹¹, qu'il ne démissionnera pas et que seul « Le Conseil des ministres peut décider de mon sort, puisque c'est lui, rappelle-t-il, qui l'a placé à ce poste pour redresser les finances d'une université très déficitaire ».⁹² Il termine l'entrevue par un argumentaire contre la clause ascenseur de la convention collective qui oblige l'UQTR à augmenter ou réduire le nombre de postes de professeur.e lorsqu'il y a plus ou moins d'étudiant.es : « Il y a un vice dans la formule de la clause ascenseur. Si l'on ne crève pas cet abcès-là, on est coincé pour le développement de l'Université pour la survie d'une université à vocation générale. »⁹³

Le lendemain, la ministre David traverse la place d'accueil de l'UQTR sous les applaudissements chaleureux et soutenus d'un groupe de professeur.es. Au cours de la journée, elle rencontre la direction de l'institution et les représentants syndicaux. La ministre a sans doute trouvé l'argumentaire nécessaire permettant de convaincre le recteur puisque le 16 mai à 12 h, le conseil d'administration adopte une nouvelle résolution mettant fin au lockout. La résolution ne précise toutefois pas les modalités de retour au travail pour les professeur.es et les balises permettant aux étudiant.es de compléter leur session, qui se termine le 18 mai.

La résolution du conseil fait mention d'une confiance réitérée de la ministre responsable de l'Enseignement Supérieur et du premier ministre Couillard envers le recteur et l'engagement de ce dernier voulant que « si la médiation n'aboutit pas à une entente de principe entérinée par le conseil

90 Procès-verbal du conseil d'administration de l'UQTR, 13 mai 2018.

91 *Le Nouvelliste*, 14 mai 2018.

92 *Le Nouvelliste*, 15 mai 2018.

93 *Idem*.

Il est intéressant de signaler que le recteur McMahon, à l'époque vice-recteur à l'administration et aux finances de l'UQTR, signale à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, le grand mérite d'avoir, dans la convention collective des professeur.es, une clause ascenseur prévoyant la hausse ou la réduction du nombre de postes de professeur.e selon le nombre d'étudiant.es.

Commission de l'éducation, 23 septembre 2003, extrait de la 37^e législature, 1^{re} session, Vol. 38, N°5.

d'administration et par l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec ou que le médiateur atteste du manque de diligence ou de collaboration de la partie syndicale, le gouvernement légifère avant la fin de la session parlementaire prévue pour le 15 juin prochain ».⁹⁴

Les représentants du Syndicat et de la direction de l'UQTR reprennent la route vers Québec afin de poursuivre la médiation jusqu'au 5 juin, date à laquelle une proposition syndicale concernant les principaux enjeux (salaire, plancher d'emploi et développement de la recherche) de la négociation est déposée. Le lendemain, la direction répond par une nouvelle proposition globale et finale dans laquelle la clause ascenseur est abolie. Guidée sans doute par la fin de la session parlementaire et l'engagement du premier ministre d'adopter une loi spéciale, la direction donne au Syndicat jusqu'au 13 juin, 16 h pour adopter le nouveau dépôt.

Le comité syndical de négociation soumet la nouvelle proposition au comité exécutif, qui l'achemine au conseil syndical et enfin à l'assemblée générale extraordinaire des professeur.es du 11 juin. Plus de 215 professeur.es participent à l'assemblée et 322 exerceront leur droit de vote (72 % du corps professoral). Les résultats du scrutin sont dévoilés le 13 juin à 13 h 30 lors d'une conférence de presse. Ils indiquent que le dernier dépôt global et final de la direction de l'UQTR est rejeté par 87 % des membres (281 pour / 36 contre / 5 abstentions).⁹⁵

Aussitôt les résultats du scrutin connus, la ministre David convoque les deux parties à Québec. S'ajoutent cette fois à la délégation habituelle le recteur Daniel McMahon, le vice-recteur à l'administration et aux finances Charles Nadeau et le président du Syndicat Ismaïl Biskri. Le recteur déclare alors : « Je vais être beau joueur, encore

une fois, je vais attendre à demain pour voir ce que Mme David a à nous dire et s'il y a lieu, je demanderai à M. Couillard d'honorer son engagement ».⁹⁶ Les parties publient, la journée même, une déclaration commune annonçant la poursuite de la médiation et une trêve estivale assurant qu'il n'y aurait ni lockout ni grève jusqu'au 4 septembre 2018.

Après avoir passé une grande partie de l'été à trouver un terrain d'entente entre le dépôt syndical du 5 juin et les propositions finales de la direction du 6 juin, le vice-président aux relations de travail recommande au comité exécutif, à la fin du mois de juillet, un projet d'entente de principe sur les clauses à incidence monétaire. La ministre David souhaite connaître les intentions du Syndicat concernant cette proposition, puisque le conseil des ministres tiendra sa dernière réunion, avant la période estivale, le 8 août. Le comité exécutif donne un accord de principe à la recommandation, en informe la ministre David et convoque une réunion extraordinaire du conseil syndical. L'entente de principe prévoit essentiellement :

- Le maintien du plancher d'emploi et l'introduction de nouvelles modalités de calcul pour la clause ascenseur moins sensible aux variations du nombre d'étudiant.es;
- Le déplafonnement des cours en surplus de tâches et le versement de 30 % des économies réalisées dans un fonds de recherche afin de financer des déagements supplémentaires de recherche et un budget de démarrage;
- La croissance annuelle moyenne de 1,75 % (ou plus dépendamment de la politique salariale gouvernementale) des échelles salariales sur une période de 5 ans;
- La bonification salariale à l'embauche pour les professeur.es détenteurs d'un doctorat;

94 Procès-verbal du conseil d'administration de l'UQTR, 16 mai 2018.

95 Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR, 11 juin 2018.

96 *Le Nouvelliste*, 14 juin 2018.

→ L'ajout de dégagements d'enseignement pour certaines tâches de direction pédagogique.⁹⁷

Après avoir demandé l'ajout d'un considérant précisant l'engagement du Syndicat à déposer un grief omnibus sur les dommages subis par les professeur.es lors du lockout, les délégués syndicaux adoptent à la majorité l'entente de principe sur les clauses salariales et convoquent une assemblée générale extraordinaire pour le 30 août. Les 333 professeur.es participant au scrutin se déclarent favorables à 85 % (284 pour / 42 contre / 6 abstentions)⁹⁸, et ce, malgré l'absence d'un protocole de retour au travail. Le président du Syndicat profite de l'adoption de cette entente pour proposer une motion de félicitations aux membres du comité de négociation pour le travail accompli durant la dernière année. Il précise que le contenu de l'entente de principe est grandement dû à la ténacité et à la persévérance du comité et de son porte-parole qui ont très bien manœuvré malgré l'imposition d'un lockout inacceptable. Les négociations se poursuivent, et finalement, les membres adoptent l'entente de principe sur les clauses normatives et l'ensemble de la convention collective le 27 septembre suivant.



30 août 2018

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les professeur.es adoptent à 85 % l'entente de principe sur les clauses à incidence financière. L'ensemble de la convention est adopté le 27 septembre suivant.

Source : Alain Gamelin. Archives du SPPUQTR.

97 Procès-verbal du comité exécutif du SPPUQTR, 26 juillet 2018.

98 Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR, 30 août 2018.

99 Gazette officielle du Québec, 5 septembre 2018, 150^e année, no 36.

Cette négociation aura été très difficile pour l'ensemble du corps professoral. La stratégie de négociation choisie par la direction et pilotée par le recteur McMahon laissera des séquelles profondes. Pour en arriver à une entente acceptable avec le Syndicat et obliger la direction à lever le lockout, la ministre David et le conseil des ministres ont dû prendre des engagements financiers importants et discrétionnaires en faveur de l'UQTR. Le 5 septembre 2018, la Gazette officielle du Québec publie le décret 1155-2018 adopté par le conseil des ministres le 15 août et prévoyant le versement à l'UQTR d'une somme de 12 M \$ sur une période de quatre ans « pour la réalisation d'activités académiques, de recherche et de transfert technologique ».⁹⁹ Grâce à cet important financement supplémentaire, la direction peut financer une partie des demandes syndicales tout en retrouvant, une année plutôt que prévu, l'équilibre budgétaire. Toutefois, ce dénouement laisse planer une question : faudra-t-il à l'avenir que les gestionnaires universitaires utilisent la menace d'un lockout afin de soutirer du gouvernement du financement supplémentaire? Étant donné les nombreux impacts négatifs d'un lockout, notamment sur le parcours scolaire des étudiant.es et les activités de formation et de recherche, espérons que non...

Fidèle à son engagement d'obtenir une reconnaissance et une compensation pour les inconvénients subis par le corps professoral lors du lockout, les professeur.es entérinent, le 27 août 2020, une lettre d'entente concernant les dédommagements à verser à chacun d'entre eux. La page est tournée, mais l'attitude de cette équipe de direction restera longtemps dans la mémoire du corps professoral trifluvien et du Syndicat. La mobilisation et la solidarité des professeur.es auront fait toute la différence et les dizaines de lettres d'opinion publiées par les professeur.es auront permis à l'ensemble de la population de mieux connaître leur travail.

CONCLUSION

La grève de 1975, la grève de 2008 et le lockout de 2018 correspondent à trois moments de mobilisation des professeur.es de l'UQTR qui ont marqué l'histoire du Syndicat. Chacun a permis d'établir, de rappeler, de consolider et de concrétiser la volonté des professeur.es d'être des partenaires majeurs du développement de leur institution. Chacune de ces négociations a bien sûr amélioré leurs conditions de travail et a contribué à la rétention et au recrutement de nouveaux professeur.es. Elles ont aussi, à chaque occasion, consolidé et accru la présence et l'influence du corps professoral dans les différents lieux de gestion : les assemblées départementales, les sous-commissions, la commission des études, le conseil d'administration, etc. Elles auront enfin permis au Syndicat de graduellement asseoir et de consolider son rôle de représentant du corps professoral trifluvien et d'obtenir de la direction les informations nécessaires, financières et autres, lui permettant de jouer de façon crédible ce rôle important.

LOCK-OUT À L'UQTR : « C'EST UNE VRAIE CATASTROPHE »

Brigitte Trahan

Le Nouvelliste, 4 mai 2018

TROIS-RIVIÈRES— Le lockout des professeurs créé par la direction de l'Université du Québec à Trois-Rivières a des conséquences extrêmement graves. Nombreux sont ceux et celles qui se demandaient, jeudi, si la décision a été prise en toute connaissance de cause alors que professeurs et étudiants se sont réunis dehors, devant « les cubes », en guise de solidarité.

Par exemple, le fameux bateau de recherche fluviale *Lampsilis* de l'UQTR devait partir en juillet pour une mission historique de 16 jours, la plus grosse de son histoire, entre le lac Ontario et Québec. Or tout est figé. Le problème, c'est qu'à cause du lockout, « je ne peux pas travailler sur le projet », indique l'organisateur, François Guillemette, professeur au département des sciences de l'environnement. « Il y a à peu près 6 à 8 projets d'étudiants à la maîtrise et au doctorat qui n'auront pas lieu si ça continue dans le contexte actuel »,

dit-il. « C'est une vraie catastrophe. On doit retourner les fonds », ajoute-t-il.

Le professeur Gilbert Cabana, du même département, est tout aussi décontenancé. « Pour l'école internationale qu'on organisait et qui commencerait normalement le 19, il y a l'équivalent d'environ 30 000 \$, soit 20 000 euros qui sont réservés en France qui vont mourir. Onze personnes sont supposées venir. J'aurai l'odieuse de leur envoyer une lettre pour leur dire que ça n'a pas lieu », déplore-t-il.

Son collègue, le professeur Andrea Bertolo, ajoute que « tous les projets de maîtrise et de doctorat sont bloqués. J'ai un atelier à organiser avec une vingtaine de personnes qui arrivent de l'étranger la semaine prochaine. Ça va être annulé », dit-il.

L'UQTR a d'ailleurs confirmé au *Nouveliste* que les écoles d'été données chaque année par les professeurs ont bel et bien été annulées par la direction, ce qui fait craindre à plusieurs que cela annonce un conflit de longue durée.

Félix Bouvier, professeur en sciences de l'éducation, ajoute que « des subventions de recherche sont effectivement mises en péril. Dans certains cas, ça va être dramatique pour les étudiants », dit-il.

L'ancienne rectrice de l'UQTR, Nadia Ghazzali, qui est aujourd'hui professeure au département de mathématiques et informatique, est aussi très touchée, tout comme ses étudiants, par le lockout. Elle estime que cette mesure « n'est pas la solution. Ce n'est pas une façon de faire. On l'a vu en 2008 », rappelle-t-elle. « On avait eu 4 jours de lockout et quand je suis arrivée, en 2012, des professeurs arrivaient dans mon bureau et m'en parlaient encore. Il y avait encore des séquelles quatre ans plus tard », dit-elle. « Les collègues qui ont vécu 2008 sont complètement démoralisés. Ils savent les conséquences », dit-elle.

(...)

Marty Laforest, professeure au département des lettres et communication sociale, estime que le lockout a aussi un impact économique sur Trois-Rivières. « J'organise ici une école d'été en linguistique légale. On avait réussi à avoir plus de monde que d'habitude, des organisations telles que la Sûreté du Québec et l'Office québécois de la langue française », raconte Mme Laforest qui a mis un an de travail dans l'organisation de l'évènement. Les participants provenaient de six universités et des conférenciers venaient de l'étranger. « Les billets d'avion étaient achetés », dit-elle. Ce sont autant de personnes qui ne mangeront pas dans les restaurants de Trois-Rivières et qui ne coucheront pas dans les hôtels de la région. Bref, le lockout décrété à l'UQTR dépasse largement les frontières du campus.

L'Hebdo Journal, **2 mai 2018**

L'UQTR se targue d'être une institution à dimension humaine et cet aspect constitue l'un des éléments qui fait la fierté de ses étudiantes et de ses étudiants. Toutefois, depuis hier, la dimension humaine à notre égard semble avoir été mise de côté.

C'est pourquoi nous espérons que cette situation se règle rapidement afin de bénéficier de l'encadrement essentiel de nos professeures et de nos professeurs et pour lequel nous avons choisi de fréquenter l'UQTR.

Signée par 70 étudiant.es.

Le Devoir, **7 mai 2018**

Aujourd'hui, je suis rempli d'une grande tristesse. La direction de mon université m'empêche d'exercer ma profession. Elle a contacté les cadres, les professionnels et les employés de soutien afin de leur dire que je ne suis plus professeur. Si par mégarde je devais les contacter, ces personnes ont reçu l'ordre de m'ignorer, de me rappeler que je ne suis plus un employé de l'université. Après autant d'années de dévouement dans cette institution que j'aime tant, je me sens rejeté, inutile, trahi.

*Étienne St-Jean, professeur,
Département des sciences de la gestion, UQTR.*



Le Nouvelliste, 4 mai 2018

En regardant les jeunes profs très mobilisés, je me disais: « Nous sommes quelque chose comme une GRANDE université! » « Pourquoi quelqu'un va-t-il poser un geste si PETIT pour venir blesser cette organisation en perpétuels projets? »

*Ghyslain Parent, professeur,
Département des sciences de l'éducation, UQTR.*

Le Nouvelliste, 12 mai 2018

Capitaine, vous disiez vouloir relever le défi de prendre la barre de l'UQTR « à condition de relever le défi ensemble ». Cet « ensemble », je ne le vois plus. Capitaine, qu'allez-vous faire de votre navire, si les rameurs ne rament plus? Qu'allez-vous faire d'une université si la flamme des étudiants et des professeurs s'estompe? Cette fierté de bâtir ensemble une université pour notre communauté, pour notre région, ce partenariat indéfectible avec la direction que vous vantiez, est-ce ainsi que vous les bâtissez?

*Michael Cantinotti, professeur,
Département de psychologie, UQTR.*

Le Nouvelliste, 12 mai 2018

Nous savons que nos étudiant.e.s sont sur le qui-vive, frustré.e.s et très inquiet.ète.s des conséquences de cet arrêt forcé de leur formation. Ils. elles attendent impatiemment le dénouement de cette situation pénible. Nous avons très hâte de retrouver nos étudiant.e.s futur.e.s professionnel.le.s de la santé et de leur transmettre nos connaissances et notre passion afin qu'ils.elles

puissent à leur tour œuvrer dans le système de la santé avec cœur. Nous vous invitons donc, cher Recteur, à ajouter dans la colonne des couts du lockout, chacun de ces petits et grands drames individuels que vivent les étudiants de notre université, laquelle revendique si fièrement sa dimension humaine.

*Signée par une douzaine de professeures
des départements d'ergothérapie et d'orthophonie,
UQTR.*

Le Soleil, 15 mai 2018

Nous estimons qu'un débat de société est nécessaire afin que les enjeux relatifs à l'éducation soient mieux connus et débattus. Nous appelons nos collègues des autres universités, la société civile et les partis politiques à se positionner afin de valoriser l'ensemble du système éducatif québécois, de la petite enfance à l'université. Il s'agit d'un legs de la Révolution tranquille qui est malheureusement en train de nous échapper collectivement...

Soyez de tout cœur avec les professeurs-es de l'UQTR en lockout, au nom d'une éducation de qualité. #lockoutuqtr

Signée par 25 professeur.es de l'UQTR